

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (SFCR)

# **ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE**

## **2023**



## SOMMAIRE

|                                                                                                            |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>SYNTHESE DES CHANGEMENTS MAJEURS SURVENUS SUR L'ANNEE 2023 .....</b>                                    | <b>5</b>  |
| <b>A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS.....</b>                                                                      | <b>8</b>  |
| <b>A.1 Activité Vie.....</b>                                                                               | <b>8</b>  |
| A.1.1 Présentation Générale de l'Entreprise .....                                                          | 8         |
| A.1.2 Liste des entreprises liées .....                                                                    | 9         |
| A.1.3 Faits Marquants et Activité de la Période .....                                                      | 9         |
| A.1.4 Activité de la période .....                                                                         | 10        |
| <b>A.2 Résultat de souscription .....</b>                                                                  | <b>11</b> |
| <b>A.3 Résultat des investissements .....</b>                                                              | <b>12</b> |
| <b>A.4 Résultat des autres activités .....</b>                                                             | <b>13</b> |
| <b>B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE .....</b>                                                                     | <b>15</b> |
| <b>B.1 Informations sur les exigences générales en matière de gouvernance .....</b>                        | <b>15</b> |
| B.1.1 Systeme de gouvernance .....                                                                         | 15        |
| B.1.2 Le conseil d'administration et les comités spécialisés .....                                         | 15        |
| B.1.3 Repartition et articulation des pouvoirs et responsabilités .....                                    | 19        |
| B.1.4 Politique et pratique de la rémunération.....                                                        | 20        |
| <b>B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité.....</b>                                                  | <b>21</b> |
| B.2.1 Fonctions clés.....                                                                                  | 21        |
| B.2.2 Exigence de compétence et honorabilité .....                                                         | 22        |
| <b>B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité</b> | <b>24</b> |
| B.3.1 Description du système de gestion des risques .....                                                  | 24        |
| B.3.2 Evaluation des risques et de la solvabilité.....                                                     | 29        |
| <b>B.4 Système de Contrôle Interne .....</b>                                                               | <b>31</b> |
| B.4.1 Description du système de contrôle interne .....                                                     | 31        |
| B.4.2 Mise en œuvre de la fonction de vérification de la conformité .....                                  | 35        |
| <b>B.5 Fonction audit interne .....</b>                                                                    | <b>38</b> |
| B.5.1 Les activités de l'audit interne .....                                                               | 38        |
| B.5.2 Indépendance de la fonction audit interne .....                                                      | 39        |
| <b>B.6 Fonction actuarielle .....</b>                                                                      | <b>40</b> |
| B.6.1 Missions.....                                                                                        | 40        |
| B.6.2 Organisation de la fonction actuarielle au sein d'Abeille Assurances Holding et ses filiales .....   | 40        |
| <b>B.7 Sous-traitance .....</b>                                                                            | <b>42</b> |
| <b>C. PROFIL DE RISQUE .....</b>                                                                           | <b>44</b> |

|            |                                                                     |           |
|------------|---------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>C.1</b> | <b>Risque de souscription .....</b>                                 | <b>44</b> |
| C.1.1      | Exposition et concentration .....                                   | 45        |
| C.1.2      | Dispositif d'analyse et d'atténuation du risque .....               | 45        |
| C.1.3      | Sensibilité aux risques .....                                       | 45        |
| <b>C.2</b> | <b>Risque de marché .....</b>                                       | <b>46</b> |
| C.2.1      | Exposition et concentration .....                                   | 46        |
| C.2.2      | Dispositif d'analyse et d'atténuation du risque .....               | 47        |
| C.2.3      | Sensibilité aux risques .....                                       | 47        |
| <b>C.3</b> | <b>Risque de crédit .....</b>                                       | <b>48</b> |
| C.3.1      | Exposition et concentration .....                                   | 48        |
| C.3.2      | Dispositif d'analyse et d'atténuation du risque .....               | 49        |
| C.3.3      | Sensibilité aux risques .....                                       | 49        |
| <b>C.4</b> | <b>Risque de liquidité .....</b>                                    | <b>50</b> |
| C.4.1      | Exposition et concentration .....                                   | 50        |
| C.4.2      | Dispositif d'analyse et d'atténuation du risque .....               | 51        |
| C.4.3      | Sensibilités aux risques .....                                      | 52        |
| <b>C.5</b> | <b>Risque opérationnel .....</b>                                    | <b>53</b> |
| C.5.1      | Dispositif d'analyse et d'atténuation du risque .....               | 54        |
| C.5.2      | Sensibilité aux risques .....                                       | 54        |
| <b>C.6</b> | <b>Autres risques importants .....</b>                              | <b>55</b> |
| C.6.1      | Focus sur le risque de changement de contexte .....                 | 55        |
| C.6.2      | Focus sur le risque de réputation et image .....                    | 56        |
| C.6.3      | Exercice pilote climatique ACPR .....                               | 56        |
| <b>D.</b>  | <b>VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ .....</b>                 | <b>58</b> |
| <b>D.1</b> | <b>Actifs .....</b>                                                 | <b>59</b> |
| D.1.1      | Placements .....                                                    | 59        |
| D.1.2      | Autres actifs .....                                                 | 61        |
| D.1.3      | Actifs hors bilan .....                                             | 62        |
| <b>D.2</b> | <b>Provisions techniques .....</b>                                  | <b>63</b> |
| D.2.1      | Principes d'évaluation des provisions techniques .....              | 63        |
| D.2.2      | Evolution des provisions techniques entre 2022 et 2023 .....        | 64        |
| D.2.3      | Niveau d'incertitude lié au montant des provisions techniques ..... | 64        |
| <b>D.3</b> | <b>Autres passifs .....</b>                                         | <b>65</b> |
| D.3.1      | Provisions autres que les provisions techniques .....               | 65        |
| D.3.2      | Autres postes de passif .....                                       | 65        |
| D.3.3      | Autres passifs hors bilan .....                                     | 65        |
| <b>D.4</b> | <b>Méthode de valorisation alternative .....</b>                    | <b>66</b> |
| <b>E.</b>  | <b>GESTION DU CAPITAL .....</b>                                     | <b>68</b> |
| <b>E.1</b> | <b>Fonds propres .....</b>                                          | <b>68</b> |

|                                                                             |                                                                             |           |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------|
| E.1.1                                                                       | Politique de gestion des fonds propres .....                                | 68        |
| E.1.2                                                                       | Composition des fonds propres .....                                         | 68        |
| E.1.3                                                                       | Constitution des fonds propres éligibles pour la marge de solvabilité ..... | 69        |
| E.1.4                                                                       | Evolution attendue des fonds propres sur la période de planification .....  | 70        |
| <b>E.2</b>                                                                  | <b>Détermination de l'exigence minimale de solvabilité requise .....</b>    | <b>71</b> |
| E.2.1                                                                       | Couverture de la marge de solvabilité .....                                 | 71        |
| E.2.2                                                                       | Evolution attendue de la marge de solvabilité .....                         | 71        |
| <b>E.3</b>                                                                  | <b>Non-respect du capital de solvabilité requis .....</b>                   | <b>72</b> |
| <b>ANNEXES</b> .....                                                        |                                                                             | <b>73</b> |
| <b>Annexe 1 : Glossaire Abeille Assurances Holding et ses filiales.....</b> |                                                                             | <b>73</b> |

## Synthèse des changements majeurs survenus sur l'année 2023

### A. Activité et résultat

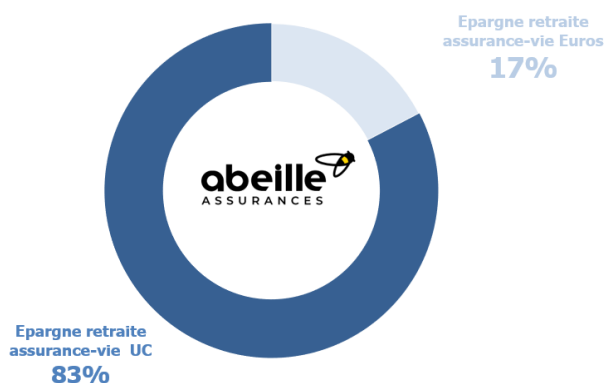
- ▶ Au 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires d'Abeille Retraite Professionnelle (primes émises brutes) s'établit à 888 millions d'euros, en hausse de 1,4 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.
- ▶ Au 31 décembre 2023, le résultat net est de -0,4 millions d'euros, en amélioration de 4,1 millions d'euros par rapport à l'exercice 2022.

#### Chiffre d'affaires

**888 M€**

#### Résultat net

**- 0,4 M€**



### B. Système de Gouvernance

Le conseil d'administration d'Abeille Retraite Professionnelle est présidé par M. Philippe-Michel Labrosse depuis le 30 septembre 2021.

M. Denis Bourgeois est le directeur général d'Abeille Retraite Professionnelle depuis le 11 mai 2022.

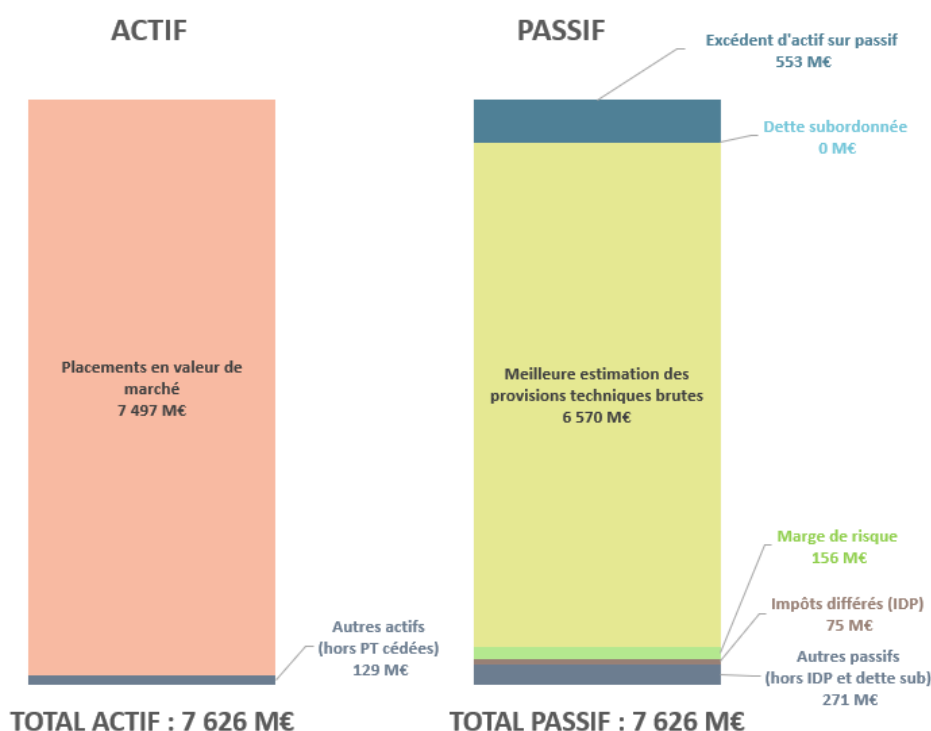
Le principal changement intervenu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est le suivant :

- ▶ M. Renaud Célié a été nommé directeur général délégué par le conseil d'administration en date du 18 septembre 2023, en remplacement de M. Raphaël Quarello, démissionnaire de ses fonctions en date du 4 juillet 2023.
- ▶ M. François Bonnin, membre du comité d'audit et des risques, a quitté ses fonctions au sein d'Abeille Assurances Holding le 11 décembre 2023.

## C. Profil de risque

La création d'Abeille Retraite Professionnelle a permis de mettre en place une meilleure gestion des risques spécifiques à la gestion des engagements de retraite professionnelle, soit essentiellement les contrats Madelin, les articles 39,82 et 83, les IFC (hors médailles du travail) et désormais les contrats PERin, dans un cadre réglementaire adapté aux garanties de long terme.

## D. Valorisation à des fins de solvabilité



- Les placements en valeur de marché représentent 98,3 % du total du bilan Abeille Retraite Professionnelle, soit 7 497 millions d'euros.
- Les provisions techniques brutes de réassurance, y compris marge de risque, sont de 6 726 millions d'euros.
- L'excédent des actifs par rapport aux passifs Solvabilité II d'Abeille Retraite Professionnelle s'élève à 553 millions d'euros pour obtenir les fonds propres éligibles.

## E. gestion du capital

- Le ratio de couverture de l'exigence de marge de solvabilité de Abeille Retraite Professionnelle s'élève à 145%.

# Section A

## Activités et Résultats

|                                         |    |
|-----------------------------------------|----|
| A.1 ACTIVITÉ VIE .....                  | 8  |
| A.2 RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION.....       | 11 |
| A.3 RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS.....   | 12 |
| A.4 RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS ..... | 13 |

## A. Activités et résultats

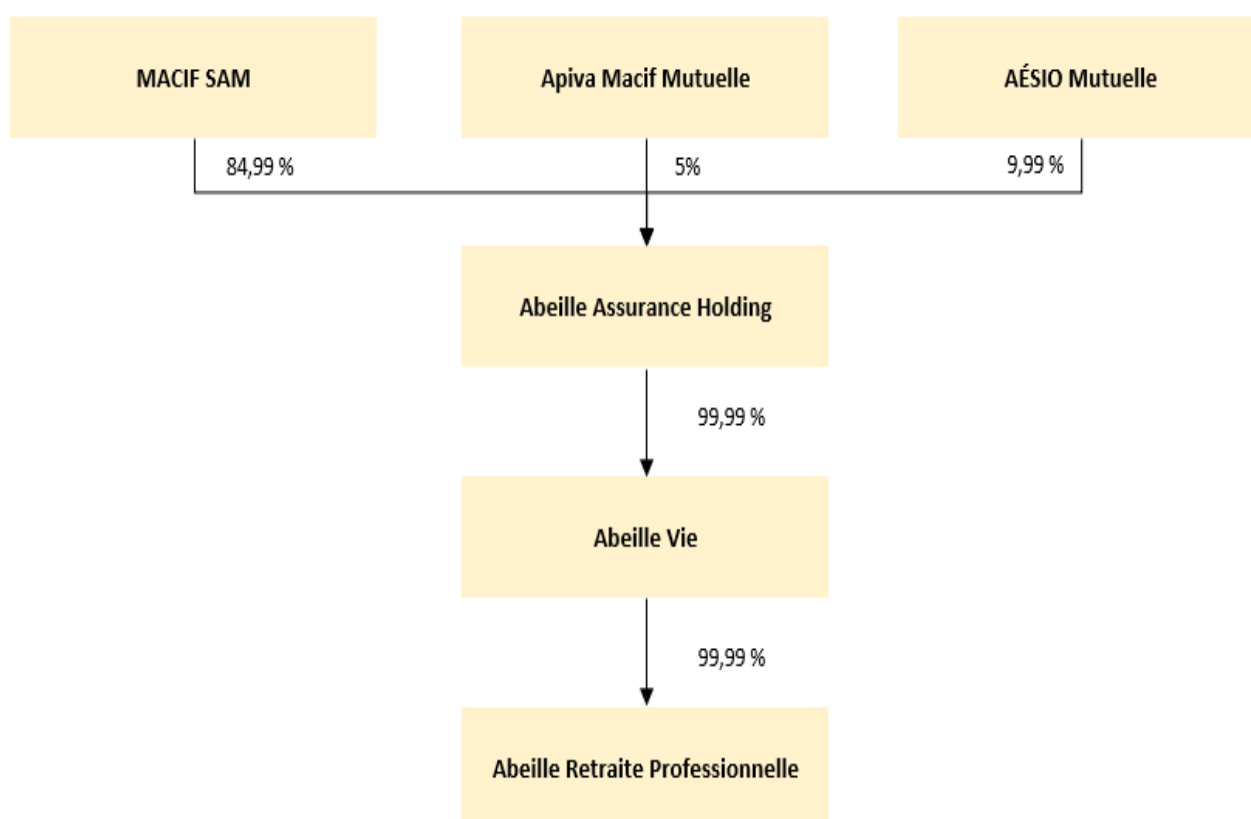
---

### A.1 Activité Vie

#### A.1.1 Présentation Générale de l'Entreprise

##### **ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE, ENTITÉ D'AÉMA GROUPE**

Abeille Retraite Professionnelle est une entité anonyme au capital de 305 821 820 euros, régie par le code des assurances, filiale à 99,99% d'Abeille Vie, qui est elle-même filiale à 99,99% de la société Abeille Assurances Holding, dont le siège social est situé à Bois Colombes.



Abeille Retraite Professionnelle est consolidée en intégration globale par le groupe Aéma Groupe.

Abeille Retraite Professionnelle et le groupe Aéma Groupe sont soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

#### **Autorité de contrôle prudentiel et de résolution**

4 Place de Budapest – CS 92459

75 436 Paris Cedex 09

Les états financiers d'Abeille Retraite Professionnelle sont certifiés par des commissaires aux comptes inscrits auprès de la compagnie nationale des commissaires aux comptes et placés sous l'Autorité du haut conseil du commissariat aux comptes, actuellement :

#### **PricewaterhouseCoopers Audit**

63, rue de Villiers

92208 Neuilly Sur Seine

Et

#### **Mazars**

Tour Exaltis

61, rue Henri Regnault

92400 Courbevoie

Abeille Retraite Professionnelle est un Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire opérant en France.

Sur le marché de la retraite, Abeille Retraite Professionnelle, en tant que FRPS bénéficie d'un environnement réglementaire plus adapté à la durée des contrats de retraite et plus favorable aux investissements à long terme. Sont concernés tous les contrats de retraite supplémentaire dont les prestations sont liées à la cessation d'activité professionnelle. On y retrouve notamment les contrats de retraite Madelin et Madelin Agricole, régimes collectifs à cotisations définies ou à prestations définies ainsi que les contrats de type plan d'épargne retraite (PER).

Abeille Retraite Professionnelle s'appuie sur un réseau de distribution diversifié répartis sur le territoire national. Son réseau intermédié est composé de 100 agents généraux et de 1630 courtiers partenaires implantés dans les territoires et dans les centres urbains. De plus, depuis 1976 Abeille Assurances est partenaire de l'AFER, 1ère association d'épargnants libres et indépendante avec près de 752 000 adhérents.

#### **A.1.2 Liste des entreprises liées**

Au 31 décembre 2023 Abeille Retraite Professionnelle ne détient aucune participation.

#### **A.1.3 Faits Marquants et Activité de la Période**

Néant

#### A.1.4 Activité de la période

Le chiffre d'affaires 2023 d'Abeille Retraite Professionnelle de 888 millions d'euros est en progression de 0,2% par rapport à 2022 (887 millions d'euros en 2022) et se répartit comme suit :

- ▶ Fonds Garanti : 154,2 millions d'euros, soit 17,4% (146,6 millions d'euros soit 16,5% en 2022) ;
- ▶ Unités de Compte : 733,9 millions d'euros, soit 82,6% (740,2 millions d'euros, soit 83,5% en 2022).

Au 31 décembre 2023, l'encours retraite géré représente 7,331 milliards d'euros (dont 50,9% d'UC) et se décompose comme suit :

- ▶ Fonds Garanti : : 3 603 millions d'euros, soit 49,1% (3 456 millions d'euros, soit 53,5% en 2022) ;
- ▶ Unités de Compte : 3 728 millions d'euros, soit 50,9% (3 003 millions d'euros, soit 46,5% en 2022).

Le nombre de contrats PERIN en cours depuis le lancement du produit en novembre 2019 s'élève à 147 835 à fin décembre 2023 (117 515 à fin décembre 2022) pour un montant d'encours de 2 917 millions d'euros dont 76,4% d'UC (2 094 millions d'euros à fin décembre 2022 dont 76,0% d'UC), ce qui place Abeille Assurances comme un acteur majeur de l'assurance re-traite individuelle en France.

## A.2 Résultat de souscription

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET PAR GRANDE LIGNE D'ACTIVITÉ (EN MILLIERS D'EUROS) :

|                                                            | 2023                                              |                                                |                                        |          | 2022     | Variation<br>2023/2022 |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|----------|----------|------------------------|
|                                                            | Epargne<br>retraite et<br>assurance-<br>vie Euros | Epargne<br>retraite et<br>assurance-<br>vie UC | Prévoyance<br>et rentes<br>invalidités | Total    | Total    |                        |
| Primes acquises Brutes                                     | 154 201                                           | 733 935                                        | 36                                     | 888 172  | 886 819  | 1 352                  |
| Charges de sinistres et variation<br>des Provisions brutes | -153 101                                          | -690 047                                       | -42                                    | -843 191 | -838 210 | -4 981                 |
| Autres charges                                             | -13 260                                           | -58 029                                        | 17                                     | -71 273  | -74 606  | 3 333                  |
| Solde de réassurance                                       |                                                   |                                                |                                        |          |          |                        |
| Marge Technique                                            | -12 161                                           | -14 141                                        | 10                                     | -26 292  | -25 996  | -296                   |
| Marge financière technique                                 | 20 455                                            | 0                                              | 990                                    | 21 444   | 16 590   | 4 855                  |
| Solde technique et financier                               | 8 294                                             | -14 141                                        | 1 000                                  | -4 847   | -9 406   | 4 559                  |
| Solde des éléments non<br>techniques                       |                                                   |                                                |                                        | 4 408    | 4 858    | -450                   |
| Résultat net                                               |                                                   |                                                |                                        | -439     | -4 548   | 4 109                  |
| dont total des produits<br>financiers nets                 |                                                   |                                                |                                        | 128 788  | 95 589   | 33 199                 |

Le résultat net en 2023 est une perte de 0,4 millions d'euros contre une perte de 4,5 millions d'euros en 2022 soit une amélioration de 4,1 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires affiche une hausse de 1,4 million d'euros comparé à 2022, avec un taux de collecte orientée vers les Unités de Compte (UC) de 83,8% contre 84,2% l'année précédente.

La collecte nette baisse de 55 millions d'euros, passant de 595 millions d'euros à 539 millions d'euros dont - 58 millions d'euros sur les supports UC et +3 millions d'euros sur les supports euros.

La marge technique est stable à -26,3 millions d'euros contre -26 millions d'euros en 2022, avec un solde technique brut de frais en diminution de 3,6 millions d'euros, dont -7 millions d'euros sur les provisions globales partiellement compensés par +3 millions d'euros sur la marge UC. Les autres charges baissent de 3,3 millions d'euros, portées par un recul des frais généraux et une hausse des produits accessoires, atténués par une hausse des commissions.

La marge financière technique progresse de 4,9 millions de euros en lien avec les plus-values nettes réalisées en 2023.

Le solde des éléments non techniques est relativement stable par rapport 2022.

### A.3 Résultat des investissements

Les activités exercées par Abeille Retraite Professionnelle l'exposent, par leur nature, à des risques sur de longues périodes. En conséquence, la société investit une part importante de ses actifs dans des produits stables et de long terme : les produits de taux, des obligations d'états et d'entités principalement.

Son portefeuille est également composé d'actions et de placements immobiliers qui en dynamisent la rentabilité, ainsi que d'autres actifs divers (parts de fonds communs de placement, liquidités ...).

#### ÉVOLUTION DES PRODUITS FINANCIERS (EN MILLIERS D'EUROS) :

|                                     | 2023                        |                                          |                | 2022                        |                                          |                | Variation<br>2023/2022 |
|-------------------------------------|-----------------------------|------------------------------------------|----------------|-----------------------------|------------------------------------------|----------------|------------------------|
|                                     | Revenus<br>courants<br>Nets | Plus et<br>moins-<br>values<br>réalisées | Total          | Revenus<br>courants<br>Nets | Plus et<br>moins-<br>values<br>réalisées | Total          |                        |
| Placements immobiliers              | 8 821                       | -35                                      | 8 786          | 37 067                      | -31 176                                  | 5 891          | 2 895                  |
| Placements en actions               |                             |                                          |                |                             |                                          |                |                        |
| Placements obligataires et<br>prêts | 84 449                      | 41 706                                   | 126 154        | 79 289                      | 19 523                                   | 98 812         | 27 343                 |
| Placements monétaires               | 3 067                       | 4 377                                    | 7 443          | 960                         | 65                                       | 1 024          | 6 419                  |
| <b>Produits financiers</b>          | <b>96 336</b>               | <b>46 048</b>                            | <b>142 384</b> | <b>117 316</b>              | <b>-11 588</b>                           | <b>105 727</b> | <b>36 656</b>          |
| <b>Charges financières</b>          |                             |                                          | <b>-13 596</b> |                             |                                          | <b>-10 138</b> | <b>-3 458</b>          |
| <b>Produits financiers nets</b>     |                             |                                          | <b>128 788</b> |                             |                                          | <b>95 589</b>  | <b>33 199</b>          |
| <b>Taux de rendements</b>           |                             |                                          | <b>3,1%</b>    |                             |                                          | <b>2,4%</b>    | <b>0,7%</b>            |

Les produits financiers nets ont augmenté, passant de 95,6 millions d'euros en 2022 à 128,8 millions d'euros en 2023, soit une hausse de +33,2 millions d'euros.

Les revenus courants diminuent de -21 millions d'euros, principalement lié à l'immobilier dont la baisse est partiellement compensée par une augmentation sur les placements obligataires et monétaires.

Les plus-values nettes réalisées s'élèvent à +46 millions d'euros en 2023, en hausse de +57,6 millions d'euros par rapport à 2022.

Le montant des charges financières est de -13,6 millions d'euros en 2023, soit une détérioration de -3,5 millions d'euros comparé à l'année précédente.

Rapporté à la valeur nette comptable moyenne des placements (hors UC), le taux de rendement comptable s'établit à 3,1 % contre 2,4 % en 2022.

## A.4 Résultat des autres activités

### ÉVOLUTION DU RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS (EN MILLIERS D'EUROS)

|                                                           | 2023         | 2022         | Variation<br>2023/2022 |
|-----------------------------------------------------------|--------------|--------------|------------------------|
| Autres produits non techniques                            | 1 189        | 4 184        | -2 995                 |
| Autres charges non techniques                             | -1 306       | -1 620       | 314                    |
| Résultat exceptionnel                                     | -            | -            | -                      |
| Participation des salariés                                | -            | -            | -                      |
| Impôt sur les bénéfices                                   | 645          | -976         | 1 621                  |
| <b>Dépenses et revenus non techniques</b>                 | <b>528</b>   | <b>1 588</b> | <b>-1 060</b>          |
| <b>Produits financiers nets alloués au non techniques</b> | <b>3 880</b> | <b>3 270</b> | <b>610</b>             |
| <b>Solde des éléments non techniques</b>                  | <b>4 408</b> | <b>4 858</b> | <b>-450</b>            |

Le solde des éléments non techniques ressort à 4,4 millions d'euros, soit une baisse de 0,5 millions d'euros, essentiellement due à l'effet d'impôt sur la réserve de capitalisation et à l'impôt sur les bénéfices.

# Section B

## Système de gouvernance

|            |                                                                                                                 |           |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>B.1</b> | <b>INFORMATIONS SUR LES EXIGENCES GÉNÉRALES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE .....</b>                                 | <b>15</b> |
| <b>B.2</b> | <b>EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ.....</b>                                                           | <b>21</b> |
| <b>B.3</b> | <b>SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES<br/>ET DE LA SOLVABILITÉ.....</b> | <b>24</b> |
| <b>B.4</b> | <b>SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE.....</b>                                                                         | <b>31</b> |
| <b>B.5</b> | <b>FONCTION AUDIT INTERNE .....</b>                                                                             | <b>38</b> |
| <b>B.6</b> | <b>FONCTION ACTUARIELLE.....</b>                                                                                | <b>40</b> |
| <b>B.7</b> | <b>SOUS-TRAITANCE.....</b>                                                                                      | <b>42</b> |

## B. Système de gouvernance

### B.1 Informations sur les exigences générales en matière de gouvernance

#### B.1.1 Systeme de gouvernance

Abeille Retraite Professionnelle (« **ARP** »), société anonyme à conseil d'administration et direction générale, est un fonds de retraite professionnelle supplémentaire agréé par décision de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en date du 25 octobre 2018. Abeille Retraite Professionnelle est détenue à 99,99% par la société d'assurance Abeille Vie, elle-même détenue à 99,99% par la société Abeille Assurances Holding.

#### B.1.2 Le conseil d'administration et les comités spécialisés

##### B.1.2.1 Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'Abeille Épargne Retraite est composé de cinq administrateurs :

| Nom      | Prénom          | Statut         |
|----------|-----------------|----------------|
| CÉLIÉ    | Renaud          | Administrateur |
| DELIGNON | Isabelle        | Administrateur |
| DENIS    | Hélène          | Administrateur |
| JOST     | Valéry          | Administrateur |
| LABROSSE | Philippe-Michel | Président      |

M. Philippe-Michel Labrosse assure la présidence du conseil depuis le 30 septembre 2021.

Au cours de l'exercice 2023, le conseil s'est réuni à huit reprises.

Le commissaire aux comptes a été convoqué aux réunions du conseil au cours desquelles ont été examinés et arrêtés les comptes.

##### B.1.2.2 Rôle du conseil d'administration

Le conseil détermine les orientations stratégiques de l'entité et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en considérant les enjeux sociaux, environnementaux, culturels et sportifs de son activité.

Le conseil d'administration arrête les comptes annuels qu'il soumet à l'approbation de l'assemblée générale. Il approuve également notamment le plan d'audit interne et le plan de réassurance, ainsi que le présent rapport.

Le conseil suit les travaux des quatre fonctions clés (au sens de la réglementation Solvabilité II) ; un point sur l'activité lui est régulièrement présenté par la direction générale.

La société Abeille Assurances Holding ainsi que ses filiales sont tenues de se conformer au système de gestion des risques groupe et au système de contrôle groupe dans les conditions prévues dans les statuts de la SGAM Aéma Groupe.

### **B.1.2.3 Comités spécialisés**

Filiale de la société Abeille Assurances Holding, Abeille Retraite Professionnelle entre dans le périmètre d'activité des comités décrits ci-dessous, lesquels émanent du conseil d'administration d'Abeille Assurances Holding.

#### **B.1.2.3.1 Le comité de l'audit et des risques**

Le comité de l'audit et des risques exerce ses activités sous la responsabilité du conseil d'administration. Le comité assiste le conseil d'administration en ce qui concerne l'analyse des comptes et des informations financières, la politique de gestion des risques majeurs et le contrôle interne de l'entité.

Il est notamment en charge de :

- ▶ suivre le processus d'élaboration de l'information financière et extra-financière ;
- ▶ évaluer les situations de conflits d'intérêts pouvant affecter un administrateur et proposer les mesures propres à les prévenir ou à y remédier ;
- ▶ veiller à l'existence, l'adéquation, l'application et l'efficacité des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- ▶ procéder à une revue des projets comportant des risques significatifs ;
- ▶ être informé annuellement de l'organisation de l'audit interne et de son programme d'audit interne et périodiquement des principales observations des missions d'audit interne ayant des incidences sur les processus de contrôle interne, les risques ou l'exactitude de l'information financière ;
- ▶ évaluer la méthodologie utilisée pour déterminer les besoins en capital et les tests de résistance de l'entité ;
- ▶ évaluer la pertinence et l'efficacité du système de contrôle de l'information non financière et de gestion des risques ;
- ▶ surveiller les exigences réglementaires dans l'ensemble de l'entité ;
- ▶ évaluer les procédures de l'entité (et leur respect) relatives à la lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent, le terrorisme et la corruption.

Le comité d'audit et des risques s'est réuni à six reprises en 2023 selon un calendrier principalement rythmé par les réunions du conseil d'administration, dont il a préparé les délibérations par un examen préalable des comptes et du fonctionnement du système de contrôle interne.

Au 31 décembre 2023 le comité d'audit et des risques est composé de six membres :

| Nom        | Prénom    | Statut                      |
|------------|-----------|-----------------------------|
| BONNIN     | François  | Membre (jusqu'au 11/12/23)* |
| BOUFFARD   | Nicolas   | Membre                      |
| BRENZA     | Olivier   | Membre                      |
| DE PONCINS | Constance | Présidente                  |
| LEBRUN     | Alain     | Membre                      |
| SIMON      | Jean-Marc | Membre                      |

(\*) *François Bonnin a exercé son mandat jusqu'au 11 décembre 2023, date à laquelle il a démissionné de ses fonctions.*

#### **B.1.2.3.2 Le comité des rémunérations et des sélections**

Le comité des rémunérations et des sélections (ci-après le « Comité »), est un organe consultatif. Il a été mis en place pour émettre des avis sur les sujets ayant trait à la composition des conseils d'administration et à la rémunération des personnels identifiés (mandataires sociaux et fonctions clés le cas échéant).

Il est notamment en charge de :

- En ce qui concerne la composition, l'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration de l'entité:
  - examiner périodiquement les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du conseil d'administration ;
  - faire des propositions et de donner un avis au conseil d'administration en vue de la nomination, du renouvellement ou de la révocation du mandat d'un administrateur ou d'un dirigeant effectif ;
  - veiller à l'équilibre de la composition du conseil d'administration et à la politique de diversité appliquée aux Administrateurs ;
  - donner un avis sur la situation d'indépendance de chaque administrateur ;
  - prendre connaissance des projets de rapports réglementaires relatifs au gouvernement d'entreprise.
- En ce qui concerne les Rémunérations :
  - proposer au conseil d'administration la rémunération à allouer aux dirigeants mandataires sociaux ainsi que les avantages de toute nature mis à leur disposition ;
  - émettre des propositions sur les systèmes de rémunération et d'incitation des dirigeants mandataires sociaux de l'entité;

- soumettre chaque année au conseil d'administration le projet des rapports sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux et sur la politique de rémunération des dirigeants.

Le comité se réunit aussi souvent que nécessaire et au minimum deux fois par an. Il s'est réuni à six reprises en 2023.

Au 31 décembre 2023, le comité des rémunérations et des sélections est composé de deux membres et d'un représentant de la direction des ressources humaines du groupe AEMA Groupe :

| Nom              | Prénom     | Statut             |
|------------------|------------|--------------------|
| CAMI             | Damien     | Invité permanent   |
| DE PONCINS       | Constance  | Membre             |
| GROSSE-DELASALLE | Jean-Louis | Membre (Président) |

#### B.1.2.3.3 Le Comité Stratégique

Le comité stratégique est en charge de la production d'avis et/ou des recommandations au conseil d'administration de l'entité, en amont de sa prise de décisions, sur les sujets relatifs à la stratégie.

Le comité stratégique contribue par ses travaux à éclairer le conseil d'administration quant à la détermination de la stratégie générale. Le comité étudie les axes stratégiques à moyen et long terme de l'entité et de ses filiales en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de leurs activités ainsi que les grandes tendances et évolutions technologiques et concurrentielles des métiers.

Il est chargé dans ce cadre de proposer au conseil d'administration des axes de réflexion et d'entretenir un dialogue continu avec la direction générale sur les évolutions envisagées.

Le comité se réunit aussi souvent que nécessaire, et au minimum trois fois par an. Il s'est tenu à cinq reprises en 2023.

Au 31 décembre 2023, le comité stratégique est composé de six membres :

| Nom      | Prénom        | Statut    |
|----------|---------------|-----------|
| ARNAUD   | Yann          | Membre    |
| BRENZA   | Olivier       | Membre    |
| DOGNETON | Jean-Philippe | Président |
| EZERZER  | Odile         | Membre    |
| HAIDARI  | Luca          | Membre    |
| LE LAY   | Mira          | Membre    |

#### **B.1.2.4 Assemblée Générale**

L'assemblée générale d'Abeille Retraite Professionnelle est composée de deux actionnaires : Abeille Vie et Locamat. Abeille Vie est actionnaire majoritaire de la société Abeille Retraite Professionnelle.

Toutes les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblée générale.

Au cours de l'année 2023, l'assemblée générale d'Abeille Retraite Professionnelle s'est réunie une fois en juin.

#### **B.1.3 Repartition et articulation des pouvoirs et responsabilités**

##### **B.1.3.1 La Direction Générale d'Abeille Retraite Professionnelle**

Au 31 décembre 2023, l'organigramme de la direction générale d'Abeille Retraite Professionnelle est le suivant :



Denis Bourgeois  
Directeur Général



Renaud Célié  
Directeur Général Délégué

### **B.1.3.2 Délégations de responsabilités**

#### **B.1.3.2.1 Délégations de pouvoir du directeur général et du directeur général délégué**

Un dispositif de délégations de pouvoirs a été mis en place, par lequel le directeur général et les directeurs généraux délégués ont consenti des délégations de pouvoirs aux personnes pourvues de la compétence, de l'autorité et des moyens nécessaires pour exercer les pouvoirs délégués.

#### **B.1.3.2.2 Limitations apportées par le conseil aux pouvoirs du directeur général**

Le directeur général M. Denis Bourgeois, est assisté par un directeur général délégué, M. Renaud Célié.

La gouvernance exécutive s'appuie sur un comité de direction générale, dont les membres sont :

- ▶ le directeur général d'Abeille Assurances Holding ;
- ▶ les directeurs généraux délégués d'Abeille Assurances Holding ;
- ▶ les directeurs généraux du pôle vie et du pôle dommage ;
- ▶ la directrice des ressources humaines ; et
- ▶ la directrice du pilotage et de la stratégie.

### **B.1.4 Politique et pratique de la rémunération**

Abeille Retraite Professionnelle n'emploie aucun salarié.

## B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

### B.2.1 Fonctions clés

La directive Solvabilité II distingue quatre fonctions clés indépendantes : fonction audit interne, fonction risques, fonction actuarielle et fonction vérification de la conformité, chacune devant être rattachée à un dirigeant effectif.

Ces fonctions sont exercées, pour Abeille Retraite Professionnelle, par les personnes en charge au sein d'Abeille Assurances Holding.

La liste de ces personnes, classées par fonction, est la suivante :

- ▶ **fonction risques**, représentée par Victorien Poncelet, directeur des risques. Il est rattaché à Hélène Denis, DGD d'Abeille Assurances Holding (en charge des fonctions : juridique, finances, risques) ;
- ▶ **fonction vérification de la conformité**, représentée par Elisabeth Fabre, directrice de la conformité. Elle est rattachée à Hélène Denis, DGD d'Abeille Assurances Holding (en charge des fonctions : juridique, finances, risques).
- ▶ **fonction actuarielle**, représentée par Victorien Poncelet, directeur de la fonction actuarielle. Il est rattaché à Hélène Denis, DGD d'Abeille Assurances Holding (en charge des fonctions : juridique, finances, risques). Il supervise la fonction actuarielle vie assurée par Jonathan Limbourg et la fonction actuarielle IARD assurée par Clément Bourry.
- ▶ **fonction audit interne**, représentée par Frédéric Bussereau, directeur de l'audit interne. Il est rattaché à Philippe-Michel Labrosse, directeur général d'Abeille Assurances Holding.

L'organigramme des fonctions clés d'Abeille Retraite Professionnelle au 31 décembre 2023 est le suivant :

| Nom       | Prénom    | Fonction clé                  |
|-----------|-----------|-------------------------------|
| BUSSEREAU | Frédéric  | audit interne                 |
| FABRE     | Élisabeth | vérification de la conformité |
| LIMBOURG  | Jonathan  | actuarielle vie               |
| PONCELET  | Victorien | gestion des risques           |

## **B.2.2 Exigence de compétence et honorabilité**

### **B.2.2.1 Procédure d'évaluation des personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui exercent d'autres fonctions clés avant la prise de mandat/fonction**

Abeille Assurances Holding a mis en place un processus permettant de s'assurer que l'entreprise respecte les exigences de compétences et d'honorabilité. Ce processus s'intègre de façon normale au processus général RH du cycle de vie des salariés.

La direction des ressources humaines contribue au respect des exigences en s'assurant de la bonne qualité du processus « Fit & Proper ». Elle est en charge de la collecte des preuves aux moments opportuns :

- ▶ identification du poste : identification du poste comme Fit & Proper, et « notifié » ou « non notifié » ;
- ▶ recrutement (interne/externe) : contrôle des références, fourniture de l'extrait de casier judiciaire vierge, vérification des liens avec le commissaire aux comptes, signature d'une lettre d'honorabilité ;
- ▶ intégration : formalisation du programme de formation / certification ;
- ▶ talent & performance : vérification du plan de succession lors des comités de carrières, évaluation tous les ans des personnes relevant de la directive Solvabilité 2 et également décrit dans la politique unique Aéma « compétences et honorabilité » via le cycle de gestion des performances et des talents ; plan de formation (notamment formation lutte anti-fraude) ;
  - ▶ si longue absence : renseigner Workday<sup>1</sup> (pour les absences supérieures à 90 jours), s'assurer que le plan de succession est en œuvre et que l'intérim du poste est pourvu ;
  - ▶ transition (mobilité, évolution...) : mise à jour de la liste et vérification tous les ans des éléments à contrôler avec un principe d'escalade. La direction des ressources humaines est en charge du recueil des éléments de preuves ;
  - ▶ fin d'emploi : mise à jour de la liste.

### **B.2.2.2 Procédure de suivi du respect du critère compétences et honorabilité**

#### **Constitution du dossier d'entreprise**

Un dossier « Entreprise » a été constitué et présenté au conseil d'administration d'Abeille Assurances Holding, comprenant :

- ▶ un organigramme ;
- ▶ la liste des fonctions clés et les titulaires en poste ;
- ▶ la liste des personnes notifiées et non notifiées ;
- ▶ les plans de succession des personnes clés ;
- ▶ la politique de rémunération ;
- ▶ la procédure de notification au superviseur ;

---

<sup>1</sup> Workday est le progiciel RH utilisé par Abeille Assurances et qui permet d'accompagner la vie des collaborateurs dans tous les aspects de sa vie quotidienne (absences, gestion des talents...)

- ▶ la procédure d'évaluation et de suivi des personnes notifiées.

### **Constitution du dossier individuel**

Des dossiers individuels sont constitués et révisés selon une périodicité fixée à deux ans.

Ils comprennent :

- ▶ pour les personnes notifiées membres des conseils d'administration, non-salariés d'Abeille Assurances :
  - la référence aux exigences « compétences et honorabilité » dans les lettres de nomination ;
  - la lettre d'honorabilité : une déclaration annuelle sur l'honneur de respect des exigences « compétences et honorabilité ».
- ▶ pour les personnes notifiées, salariés d'Abeille Assurances :
  - les descriptions de poste dans la description de poste, objectifs et revues annuelles de performance et développement ;
  - la lettre d'honorabilité ;
  - un profil professionnel à jour sur Workday ;
  - un extrait de casier judiciaire vierge de moins de 2 ans.
- ▶ pour les personnes non notifiées, salariés d'Abeille Assurances :
  - les descriptions de poste dans la description de poste, objectifs et revues annuelles de performance et développement ;
  - un profil professionnel à jour sur Workday ;
  - la lettre d'honorabilité.

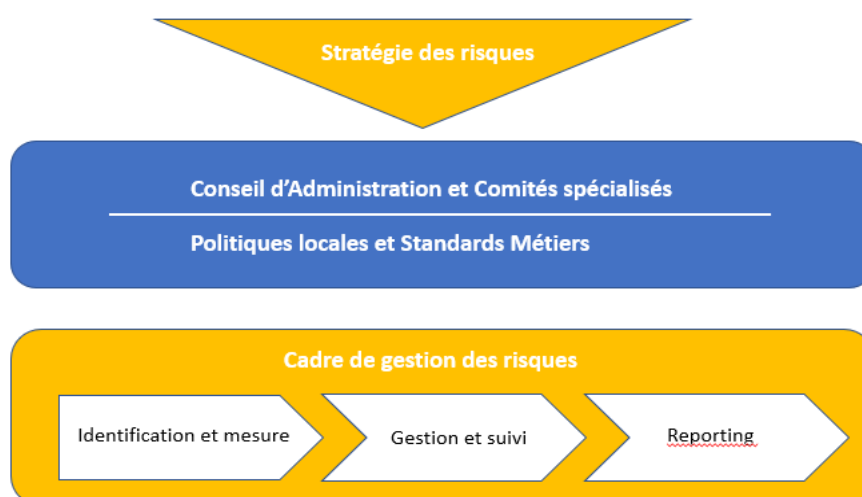
## B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

### B.3.1 Description du système de gestion des risques

Conformément aux exigences réglementaires, Abeille Retraite Professionnelle (ARP) a mis en place un système de gestion des risques permettant une prise de décision dynamique basée sur les risques.

Ainsi, Abeille Retraite Professionnelle alloue son capital disponible de sorte à optimiser ses rendements en fonction des risques pris, tout en veillant à conserver un niveau de capital économique et réglementaire conforme à son appétence aux risques. Les objectifs de la gestion des risques d'Abeille Retraite Professionnelle sont :

- ▶ de s'assurer que le capital est affecté là où il produit le meilleur rendement en fonction des risques choisis ;
- ▶ d'être conforme aux attentes des clients, des investisseurs et des superviseurs en maintenant un niveau de surplus de capital permettant de tenir nos engagements, même en cas de risques extrêmes ;
- ▶ de diffuser une gestion des risques rigoureuse au sein des métiers, sur la base d'un niveau d'appétence aux risques clair et en restant dans les limites définies.



#### B.3.1.1 Dispositifs et Processus

##### B.3.1.1.1 Cadre General – Politiques Ecrites

#### Principe

Afin de répondre aux exigences réglementaires, Abeille Retraite Professionnelle dispose de 26 politiques locales et 46 standards métiers. Ces politiques de gestion des risques reflètent la stratégie en matière de gestion des risques et l'appétence aux risques du conseil d'administration d'Abeille Retraite Professionnelle. Les politiques sont validées au moins une fois par an par le conseil d'administration.

Ces politiques précisent, en particulier :

- ▶ le cadre de l'appétence aux risques devant être utilisé par la compagnie ;
- ▶ l'approche en matière d'identification, mesure, gestion, surveillance et reporting des risques ;
- ▶ les rôles et les responsabilités (y compris le modèle des trois lignes de défense) ;
- ▶ les structures de gouvernance en matière de gestion des risques.

La méthodologie de gestion des risques est basée sur la mise en place de processus et d'outils permettant d'identifier, mesurer, contrôler, gérer et établir un suivi des risques au sein d'Abeille Retraite Professionnelle.

### Corpus des politiques écrites

Les politiques locales sont décrites selon la segmentation définie par le groupe.

A noter que les thématiques d'audit interne et de compétence & honorabilité sont traitées dans des politiques uniques applicables à l'ensemble des entités du Groupe.

Les politiques locales d'Abeille Retraite Professionnelle sont les suivantes :

| Politiques du Groupe                                 | Déclinaisons sous forme de politiques locales                                                                                             |
|------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Gestion des risques                                  | Gestion des risques                                                                                                                       |
|                                                      | Réassurance et autres techniques d'atténuation du risque Vie                                                                              |
|                                                      | Gestion du risque de souscription Vie                                                                                                     |
|                                                      | Politique de gouvernance et de surveillance des produits Vie                                                                              |
| ORSA                                                 | ORSA                                                                                                                                      |
| Risques opérationnels et contrôle interne            | Contrôle interne et gestion des risques opérationnels                                                                                     |
| Provisionnement                                      | Politique de provisionnement Vie                                                                                                          |
| Risques investissements et concentration / Liquidité | Gestion du risque d'investissement et de concentration                                                                                    |
|                                                      | Gestion du risque de liquidité                                                                                                            |
|                                                      | Politique d'intégration des risques en matière de durabilité                                                                              |
|                                                      | Politique de diligence raisonnable sur les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité |
| Gestion Actif-Passif                                 | Gestion Actif-Passif                                                                                                                      |
| Gestion du capital                                   | Gestion du capital                                                                                                                        |
| Risques stratégiques et de réputation                | Communication et Réputation                                                                                                               |
| Reporting et informations publiques                  | Relations avec les autorités                                                                                                              |
| Externalisation                                      | Externalisation                                                                                                                           |
| Rémunération                                         | Rémunération                                                                                                                              |
| Conformité                                           | Vérification de la conformité                                                                                                             |
|                                                      | Conflits d'intérêt                                                                                                                        |
|                                                      | Politique de lutte contre la corruption                                                                                                   |
|                                                      | Politique LCBFT                                                                                                                           |
|                                                      | Gouvernance des données (hors S2)                                                                                                         |
|                                                      | Protection des données personnelles                                                                                                       |
| Continuité d'activité, sûreté et sécurité            | Politique de Sécurité des Systèmes d'Information                                                                                          |
|                                                      | Plan de Continuité d'Activité                                                                                                             |
|                                                      | Protection des intérêts des clients (reprend réclamations, clients vulnérables, devoir de conseil assurance vie)                          |

## Processus de validation

Le processus de validation des politiques Abeille Retraite Professionnelle est le suivant :

- ▶ relecture et validation du sponsor (membre du comité de direction générale)
- ▶ présentation au référent gouvernance (administrateur) qui se positionne à la fois sur le fond et la forme de la politique, ainsi qu'au propriétaire Groupe de la politique chapeau
- ▶ présentation au comité d'audit et des risques, pour avis
- ▶ présentation au(x) conseil(s) d'administration, pour validation.

### B.3.1.1.2 Declinaison du cadre general en quatre dispositifs

#### Définition d'un cadre d'appétence aux risques

Le cadre d'appétence aux risques définit les limites en termes d'appétence aux risques d'Abeille Retraite Professionnelle.

Le dispositif d'appétence aux risques d'Abeille Retraite Professionnelle d'assurance est composé de :

- ▶ **l'appétence aux risques** qui est définie comme les niveaux de risques que la compagnie accepte de prendre, compte tenu de la stratégie mise en place. Il s'agit notamment des risques pour lesquels Abeille Retraite Professionnelle a une appétence et souhaite accroître (notamment dans le cadre de sa recherche de profits), les risques que l'entreprise accepte mais cherche à limiter et les risques que l'entreprise souhaite réduire. Ces niveaux d'appétence aux risques sont approuvés par le conseil d'administration au regard de quatre critères principaux : critère de ratio de couverture, critère de liquidité, critère de résultat cumulé et critère du risque opérationnel.
- ▶ **les tolérances aux risques** La tolérance aux risques opérationnels est définie comme le niveau de risque qu' Abeille Retraite Professionnelle est prête à accepter pour une catégorie de risque spécifique en termes d'impact et de probabilité. Il s'agit d'une note combinée qui reprend les deux composantes:
  - l'impact étant considéré comme les conséquences négatives supportées par l'entreprise lors de la survenance d'un évènement ;
  - la probabilité se définit par la fréquence d'occurrence sur une année

Les niveaux d'appétence aux risques et de tolérances aux risques sont mis à jour annuellement et présentés au comité de l'audit pour avis. Le conseil d'administration valide les niveaux d'appétence aux risques et les tolérances aux risques. Ces informations sont intégrées au processus de définition de la stratégie de l'entreprise et sont ensuite présentées aux comités opérationnels.

Le conseil d'administration définit la stratégie d'Abeille Retraite Professionnelle et le plan financier annuel en prenant en considération le profil de risques de l'entreprise ainsi que son dispositif d'appétence aux risques. En effet, Abeille Retraite Professionnelle alloue son capital disponible pour optimiser les retours sur investissement en fonction des risques pris, tout en conservant un niveau approprié de capital économique et réglementaire. La politique de gestion des risques d'Abeille Retraite Professionnelle explicite l'approche vis-à-vis des différents types de risques auxquels les entités font face.

Les tolérances aux risques sont des composantes du cadre d'appétence aux risques en cours de revue pour les aligner au dispositif du groupe Aéma Groupe.

## Cartographie des risques

Le processus de cartographie des risques a pour objectif d'identifier les principaux risques qui pourraient avoir une incidence notable sur la capacité de l'entreprise à atteindre ses objectifs stratégiques. Dans le cadre de la cartographie des risques, des groupes de travail sont mis en place afin d'identifier, les nouveaux risques auxquels fait face la compagnie. Les première et deuxième ligne de défense sont également sollicitées afin d'apporter leur expertise. Le processus d'identification des risques est également présenté dans la partie B.3.5.

Les principaux risques identifiés pour Abeille Retraite Professionnelle à la suite des évaluations de la campagne 2023 sont les suivants :

| Assurantiel                                                                                                                                              | Financier                                                                                                                                                                                  | Stratégique                                                              | Opérationnel                                                                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Qualité des engagements</li><li>• Rachat, Arbitrage et Transfert</li><li>• Participation aux bénéfices</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Taux</li><li>• Actions</li><li>• Immobilier</li><li>• Spread</li><li>• Inadéquation actif/passif</li><li>• Liquidité</li><li>• Inflation</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Changement de contexte</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Cyber</li><li>• Non-conformité à la réglementation</li></ul> |

## ORSA

L'ORSA (Own Risk and Solvency Assessment) désignant le processus interne d'évaluation des risques et de la solvabilité, est détaillé dans la partie B.3.2 ci-dessous.

## Reporting des risques

Dans le cadre de la gestion des risques au sein d'Abeille Retraite Professionnelle, un mécanisme de reportings est mis en place afin de faciliter le suivi des indicateurs clés. Ce mécanisme de reporting des risques, constitué de différents tableaux de bord, est régulièrement mis à jour par les équipes risques afin de les présenter aux comités de direction générale et au comité de l'audit et des risques.

### B.3.1.2 Place du système de gestion des risques dans l'organisation

Le dispositif général de contrôle au sein d'Abeille Retraite Professionnelle, s'inscrit dans l'organisation en trois lignes de défense de la gestion des risques. L'articulation des trois lignes de défense autour des quatre fonctions clés, exigées par la réglementation, se présente comme suit :

|                       |                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3ème ligne de défense | <b>Missions</b>                                                                                                                                                                                  | <b>FAI</b><br><b>Fonction Audit Interne</b><br>▶ Evaluer de manière indépendante, claire et fiable la gestion des risques et des contrôles d'Abeille Assurances                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                       | <b>Livrables</b>                                                                                                                                                                                 | ▶ Communication des rapports d'Audit aux parties prenantes (administratives ou non)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 2ème ligne de défense |                                                                                                                                                                                                  | <b>FR</b><br><b>Fonction Gestion des Risques</b><br>▶ Identifier, mesurer, gérer et reporter les risques de l'entité, conformément au cadre général fourni par le Groupe et la réglementation<br>▶ Porter un avis et émettre une analyse des risques préalable pour les décisions majeures et les projets stratégiques ou dérogatoires<br>▶ Animer, coordonner et évaluer l'efficacité du dispositif de contrôle permanent | <b>FA</b><br><b>Fonction Actuarielle</b><br>▶ Coordonner les calculs de provisions techniques et apprécier leur suffisance<br>▶ Emettre un avis sur la politique globale de souscription<br>▶ Emettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance<br>▶ Contribuer à la mise en œuvre du système de gestion des risques | <b>FC</b><br><b>Fonction Conformité</b><br>▶ Couvrir les aspects de revue de conformité (contrôle Interne, Conformité, Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT), Protection des données (DPO)<br>▶ Assurer une forte supervision du cadre de contrôle de la 1 LoD sur tous ces sujets |
|                       | <b>Livrables</b>                                                                                                                                                                                 | ▶ Synthèse d'activité et Tableau de bord des Risques<br>▶ Cartographie des risques<br>▶ Cadre d'appétence aux risques<br>▶ Avis des risques<br>▶ Rapport ORSA<br>▶ Rapport du Contrôle Interne                                                                                                                                                                                                                             | ▶ Rapport annuel sur les activités actuarielles<br>▶ Avis des Risques                                                                                                                                                                                                                                                                                 | ▶ Rapport du Directeur de la Conformité<br>▶ Rapport Contrôle Interne sur le dispositif LCB-FT<br>▶ Déclarations TRACFIN (réglementaire)                                                                                                                                                                          |
| 1ère ligne de défense | Directions Finance, Vie ETV, Non-Vie ETD, Actuariat, Modèles et Solvabilité, Investissement, Développement, Services aux clients, SI-Digital, Ressources Humaines, Achats, Communication/Marques |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

#### B.3.1.2.1 La première ligne de défense : les opérations

La 1ère ligne de défense : les opérationnels (y compris les équipes de contrôle interne) ; est responsable de l'identification, la mesure, la gestion, le suivi et le reporting des risques auprès du management d'Abeille Retraite Professionnelle. Le management de la première ligne de défense est responsable de la mise en œuvre et de l'utilisation de la gestion des risques.

#### B.3.1.2.2 Les deuxième et troisième lignes de défense

Il s'agit des fonctions clés, telles que décrites en section **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

**La 2ème ligne de défense** : regroupant 3 fonctions de contrôle clés (fonction de la gestion des risques, fonction de l'actuariat et fonction vérification de la conformité)

**La 3ème ligne de défense** : Il s'agit de la fonction de contrôle clé de l'audit Interne veillant à la robustesse.

## **B.3.2 Evaluation des risques et de la solvabilité**

### **B.3.2.1 L'ORSA dans l'organisation**

Le processus ORSA, ou l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, se définit comme l'ensemble des processus et outils qui sous-tendent la prise en compte des impacts en termes de risque et de capital dans les prises de décision, dont notamment la planification prospective. En tant que FRPS, Abeille Retraite Professionnelle (ARP) fait l'objet d'un ORSA solo, en propre, dont le calendrier et les étapes clés ont été, cette année, harmonisés avec le calendrier général de l'ORSA unique piloté par le Groupe.

L'objectif de l'ORSA est de contribuer à la protection des clients et des actionnaires en établissant une évaluation prospective (à court terme et à long terme) des risques auxquels la compagnie est exposée, ou pourrait être exposée et de s'assurer que les exigences en termes de marge de solvabilité soient respectées à chaque instant.

Conformément aux articles L 385-6 et R 354-3 du Code des Assurances, le processus ORSA comporte :

- ▶ une évaluation du besoin global de solvabilité, qui se traduit par des considérations à la fois quantitatives et qualitatives ;
- ▶ une évaluation du respect permanent des exigences de marge de solvabilité, i.e. adopter une vision prospective sur la durée du plan quinquennal ;
- ▶ une évaluation des écarts aux hypothèses qui sous-tendent le calcul de la marge de solvabilité, i.e. adopter une vision rétrospective.

L'ORSA est mis à jour annuellement et est présenté au comité d'audit et des risques puis au conseil d'administration d'Abeille Retraite Professionnelle pour validation, avant transmission au Groupe.

### **B.3.2.2 Description du processus ORSA**

La gestion du capital s'appuie sur un cadre de gestion des risques robuste. Ce dernier est conçu pour permettre une prise de décision dynamique basée sur les risques et pour répondre aux exigences réglementaires en matière de gestion des risques.

La prise en compte des impacts en termes de capital lors des prises de décision est définie dans le dispositif ORSA.

L'ORSA s'inscrit dans les activités courantes implémentées dans le cadre de la gestion du capital formalisé dans la politique de gestion du capital et la politique ORSA.

L'objectif de l'ORSA est de contribuer à la protection des clients et des actionnaires en établissant une évaluation prospective (à court terme et à long terme) des risques auxquels la compagnie est exposée, ou pourrait être exposée, et de s'assurer que les exigences en termes de capital de solvabilité sont respectées à chaque instant.

Ces processus fournissent aux conseils les éléments nécessaires pour effectuer les évaluations suivantes :

- ▶ évaluation du besoin global de solvabilité, qui se traduit par des considérations à la fois quantitatives et qualitatives ;

- ▶ évaluation du respect permanent des exigences de capital, i.e. adopter une vision prospective sur la durée du plan quinquennal ;
- ▶ évaluation des écarts aux hypothèses qui sous-tendent le calcul du capital de solvabilité, i.e. adopter une vision rétrospective.

Le cycle de gestion du capital peut se résumer comme suit :

- ▶ le conseil et le comité de direction générale établissent la stratégie de long terme de l'entreprise, y compris la stratégie en termes de risques lors de la définition des appétences aux risques (basées sur le profil de risque de la compagnie et du besoin global de solvabilité de la compagnie) ;
- ▶ le management définit ensuite les actions de court et moyen terme afin d'atteindre les objectifs fixés par la stratégie (financiers, commerciaux...) ;
- ▶ ces actions ont un impact sur tous les métiers de l'entreprise (développement de produit, souscription, distribution, tarification, gestion des sinistres, investissement...) ;
- ▶ ces actions ont des impacts en termes de revenus et de coûts qui sont communiqués au département Finance pour la construction du plan à cinq ans ;
- ▶ les équipes actuarielles calculent ensuite les chiffres de capital (fonds propres et EMS) pour les positions actuelles et projetées, pour permettre aux conseils d'administration de s'assurer de la conformité continue d'Abeille Retraite Professionnelle vis-à-vis des exigences réglementaires en termes de capital ;
- ▶ des simulations de crises (SST) et des simulations de crises inversées (RST) sont appliquées au plan quinquennal. Le management contribue à la définition des scénarios et à l'identification des décisions de gestion (management actions) appropriées (réassurance, investissement, etc.) permettant de revenir dans les limites de l'appétence aux risques ;
- ▶ les résultats de ces simulations de crises et les analyses *a posteriori* d'une année à l'autre servent à fournir au conseil d'administration une meilleure vision afin d'ajuster la stratégie ;
- ▶ il existe aussi de nombreux processus transverses/fonctionnels globaux qui contribuent aux activités courantes de la compagnie et fournissent une évaluation du cadre de gestion du risque et de la solvabilité (cartographie des risques, rapport actuariel, synthèse d'activité de la fonction clé gestion des risques, synthèse d'activité de la fonction clé conformité, audit interne).

Les résultats en sortie de tous les processus mentionnés ci-dessus servent de contributions au rapport ORSA.

Dans le cadre de son processus de gestion du capital, Abeille Retraite Professionnelle produit un certain nombre de paramètres de performance (par exemple : projection de l'exigence de marge de solvabilité, du ratio de couverture et des fonds propres).

Les décisions en matière de dividendes tiennent également compte des projections de capital du plan stratégique et des limites de l'appétence aux risques.

## B.4 Système de Contrôle Interne

### B.4.1 Description du système de contrôle interne

#### B.4.1.1 Exigences règlementaires

L'article 44 de la directive 2009/138/CE du 25 novembre 2009 dispose que : « *Les entreprises d'assurance et de réassurance mettent en place un système de gestion des risques efficace, qui comprenne les stratégies, processus et procédures d'information nécessaires pour déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques, aux niveaux individuel et agrégé, auxquels elles sont ou pourraient être exposées ainsi que les interdépendances entre ces risques* ». Le système de gestion des risques couvre notamment la gestion du risque opérationnel.

De plus, l'article 46 de la directive 2009/138/CE du 25 novembre 2009 mentionne que : « *Les entreprises d'assurance et de réassurance disposent d'un système de contrôle interne efficace. Ce système comprend au minimum des procédures administratives et comptables, un cadre de contrôle interne, des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de l'entreprise et une fonction de vérification de la conformité.* »

#### B.4.1.2 Cadre de référence

Abeille Assurances Holding s'appuie sur la définition du référentiel COSO : « le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le conseil, le management et les collaborateurs d'Abeille Assurances Holding, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité ».

La définition du contrôle interne repose sur les fondamentaux suivants :

- ▶ il est axé sur la réalisation d'objectifs relevant d'une ou plusieurs catégories – objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité ;
- ▶ il s'agit d'un processus qui repose sur la mise en œuvre de tâches et d'activités continues. Il constitue un moyen et non une fin en soi ;
- ▶ il est mis en œuvre par des personnes. Il ne repose pas seulement sur un ensemble de règles et de manuels, de procédures, de documents et de systèmes ; il est assuré par des personnes œuvrant à tous les niveaux de l'organisation ;
- ▶ il permet à la direction générale et aux conseils d'obtenir une assurance raisonnable et non une assurance absolue ;
- ▶ il est adaptable à la structure de toute entité. Il offre une certaine souplesse d'application pour l'ensemble de l'entité, une filiale, une division, une unité opérationnelle ou un processus en particulier.

Le référentiel COSO propose trois catégories d'objectifs, permettant aux organisations de prendre en compte différents aspects du contrôle interne :

- ▶ **objectifs liés aux opérations** : ils concernent l'efficacité et l'efficience des opérations. Il s'agit notamment des objectifs de performance opérationnelle et financière, ainsi que de sauvegarde des actifs ;
- ▶ **objectifs liés au reporting** : ils concernent le reporting interne et externe, financier et extra-financier. Ils peuvent viser la fiabilité, le respect des délais, la transparence ou d'autres exigences des régulateurs, des organismes de normalisation reconnus ou des instructions internes ;
- ▶ **objectifs liés à la conformité** : ils concernent le respect des lois et règlements applicables à l'entité. Cette dernière catégorie d'objectifs relève de la politique de conformité.

L'efficacité d'un système de contrôle interne dépend de la mise en place ainsi que du fonctionnement conjoint et intégré des cinq composantes suivantes :

- ▶ un environnement de contrôle ;
- ▶ une évaluation des risques ;
- ▶ des activités de contrôle ;
- ▶ une information et une communication ;
- ▶ un pilotage.

La politique de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel définit le cadre général du contrôle interne et de la gestion du risque opérationnel au sein d'Abeille Assurances Holding et ses filiales.

Elle décrit notamment :

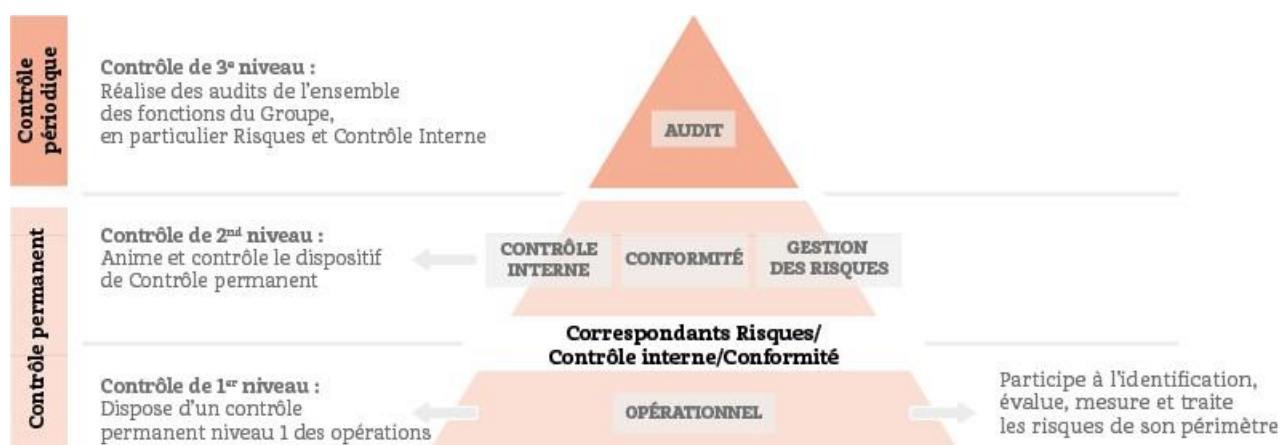
- ▶ le système de contrôle interne ;
- ▶ les principes de gestion du risque opérationnel (identification, évaluation, traitement et surveillance) ;
- ▶ les acteurs.

La politique est déployée au sein d'Abeille Assurances Holding et déclinée sur l'ensemble des processus des entités.

### B.4.1.3 Organisation et Reporting

Abeille Assurances Holding a mis en place un système de contrôle interne efficace et adéquat, commun à toutes ses filiales (parmi lesquelles Abeille Vie). Ce système vise à assurer le respect total des normes et obligations externes et internes et comprend des procédures administratives, opérationnelles et comptables, un cadre de contrôle interne des activités, le suivi des risques, et un cadre de remontée d'informations fiables et complètes, nécessaires à la prise de décision.

La déclinaison organisationnelle du contrôle interne mis en place au sein d'Abeille Assurances Holding et ses filiales repose sur deux notions : le contrôle « permanent » regroupant les contrôles de premier et second niveau et le contrôle « périodique » avec le contrôle de troisième niveau :



- **contrôle de 1<sup>er</sup> niveau** : les collaborateurs, managers et directeurs d'Abeille Assurances Holding et ses filiales réalisent les activités de contrôles permanents afin de mieux maîtriser les risques opérationnels générés par leurs activités quotidiennes ;
- **contrôle permanent de 2<sup>nd</sup> niveau** : Le département du contrôle interne, au sein de la direction des risques, assure la supervision des équipes opérationnelles en matière d'environnement de contrôle. Le département des risques opérationnels, au sein de la direction des risques, est en charge de définir les normes applicables en matière de gestion des risques opérationnels. Il est également en charge du suivi et de la projection du profil de risque opérationnels et des risques émergents de la compagnie.
- **contrôle de 3<sup>ème</sup> niveau** : La direction de l'audit interne d'Abeille Assurances Holding exerce des contrôles périodiques afin de fournir au management une assurance ainsi que des recommandations en matière de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel. Afin d'optimiser la circulation d'informations et de coordonner les actions de chacun, des échanges ont lieu entre le contrôle permanent et le contrôle périodique.

Au sein de la direction des risques, l'activité principale du département du contrôle interne consiste à évaluer, surveiller et rendre compte de l'adéquation et de l'efficacité de l'environnement global de contrôle interne, y compris sur les processus d'information financière.

Le directeur général s'assure que le département contrôle interne dispose, à tout moment, d'un accès libre et direct à toutes les activités des entités d'Abeille Assurances Holding et à toutes les informations pertinentes, et des ressources nécessaires. A ce titre, le directeur des risques est membre permanent des principaux comités d'Abeille Assurances Holding.

Le contrôle interne est aussi responsable de piloter le cadre et la stratégie du contrôle interne ; et de l'animation, la coordination et l'évaluation régulière du dispositif de contrôle interne de premier niveau. A cet effet, il s'appuie sur un réseau de correspondants chargés de veiller à la bonne efficacité du dispositif de contrôle de premier niveau . L'équipe du contrôle interne met également en œuvre des contrôles de second niveau, à travers son plan de contrôle permanent. De plus, elle est l'interlocutrice des organes exécutifs et de gouvernance, des commissaires aux comptes, ainsi que du régulateur, sur les questions de contrôle interne.

Le département du contrôle interne n'a aucune responsabilité opérationnelle, ce qui garantit son indépendance, assure la séparation des tâches et évite tout conflit d'intérêts potentiel. Les activités du contrôle interne sont menées conformément à la réglementation, à la législation, aux procédures et instructions du Groupe et au Standard métier « contrôle interne ».

La direction des risques reporte directement aux mandataires sociaux des entités juridiques, au directeur général d'Abeille Assurances Holding et/ou aux membres du conseil d'administration, tout sujet d'importance particulière identifié dans le cadre des activités de contrôle interne. Le département du contrôle interne au sein de la direction des risques rend également compte périodiquement au comité d'audit et des risques conformément au mandat dudit comité, de son évaluation globale de l'environnement de contrôle interne couvrant les états financiers et les risques opérationnels. En outre, les résultats matériels des activités de contrôle en lien avec la mise en œuvre du plan de contrôle permanent sont reportés de façon ad'hoc au comité des risques opérationnels ; et de façon périodique, au comité d'audit et des risques.

Le correct reporting des risques fait partie intégrante du cadre de gestion du risque opérationnel d'Abeille Assurances Holding et ses filiales, et doit :

- ▶ présenter une image précise, claire et adéquate des risques existants et émergents, des expositions aux risques et des activités de gestion des risques afin de mettre en évidence les menaces qui pèsent sur la réalisation des objectifs de l'entreprise ;
- ▶ fournir des preuves tangibles qu'Abeille Assurances Holding et ses filiales gèrent ses risques opérationnels, ce qui fournit une assurance raisonnable sur la qualité du dispositif de contrôle à la direction générale, aux autorités de contrôle et aux autres parties prenantes ; et
- ▶ soutenir la direction générale dans l'accomplissement de ses responsabilités en facilitant l'identification et la remontée adéquate des risques identifiés.

Le dispositif de gestion et de contrôle des risques opérationnels d'Abeille Assurances Holding s'appuie sur un outil qui permet d'en assurer un pilotage efficace : Il suit les étapes clés du processus de gestion des risques et permet aux utilisateurs de renseigner toutes les informations relatives aux standards, aux risques, aux contrôles, aux défaillances, aux incidents opérationnels et aux plans de remédiation. Enfin, il permet de gérer le reporting.

Les travaux relatifs au contrôle interne et aux risques opérationnels font l'objet de reportings réguliers aux entités et instances, notamment à travers la comitologie existante :

- ▶ le conseil d'administration d'Abeille Assurances Holding : Il définit les orientations stratégiques en matière de contrôle interne ; est responsable de la surveillance du système de contrôle interne ; de l'appétence aux risques des filiales d'Abeille Assurances Holding et du suivi de la mise en œuvre d'un dispositif de gestion des risques efficace ; et valide les politiques de risques, de façon annuelle.
- ▶ le comité d'audit et des risques d'Abeille Assurances Holding : Il assiste le conseil d'administration dans la réalisation de ses activités, notamment pour superviser les risques et leur gestion au sein d'Abeille Assurances Holding et des filiales couvertes. Il exerce des missions de préparation et d'instruction des dossiers pour lesquels le conseil d'administration doit prendre position. Il contribue à

l'exécution des décisions dudit conseil ; émet un avis sur les politiques de risques ; et les propose pour validation au conseil d'Administration.

- ▶ Le comité des risques opérationnels d'Abeille Assurances Holding : Il est chargé d'assurer la supervision globale des risques opérationnels, liés aux activités d'Abeille Assurances Holding et de ses filiales. Il est alimenté par divers groupes de travail ; et l'ensemble de ses responsabilités est documenté dans sa charte.
- ▶ Le comité contrôle interne Aéma Groupe : instance de partage et de co-construction du cadre du dispositif de contrôle interne Groupe. Il rassemble les responsables contrôle interne des affiliés pour notamment partager les feuilles de route, plans de contrôles de niveau 2 et co-construire les évolutions méthodologiques.

La direction contrôle interne s'appuie sur un réseau de correspondants contrôle interne désignés dans chaque entité, directions, métiers. Ils sont les relais opérationnels des directions contrôle interne et sont notamment chargés de déployer la méthodologie et d'accompagner les opérationnels dans la mise en œuvre.

L'ensemble des directions contrôle interne, risques opérationnels et des correspondants contrôle interne constitue la communauté contrôle interne.

#### **B.4.1.4 Déploiement au sein d'Abeille Assurances Holding et ses filiales**

Le dispositif de contrôle interne s'applique au sein d'Abeille Assurances Holding et ses filiales. Toutefois, conformément aux principes énoncés par le cadre de référence COSO et à la réglementation Solvabilité II, le Groupe applique le principe de proportionnalité en matière de dispositif de contrôle interne.

Un périmètre de contrôle interne est déterminé et est revu annuellement. Un dispositif de contrôle interne adapté s'applique ensuite à chacune des entités du Groupe en fonction de critères (actionnariat, type d'activités, chiffre d'affaires de l'entité).

Trois dispositifs de contrôle interne différenciés sont ainsi définis :

- ▶ le dispositif « complet » prévoit le déploiement de l'ensemble des méthodologies de contrôle interne ;
- ▶ le dispositif « allégé » permet d'avoir une vision globale du dispositif de contrôle interne et de la gestion du risque opérationnel de l'entité concernée. Il se traduit par le déploiement d'un questionnaire avec une mise à jour annuelle ;
- ▶ le suivi de participation correspond à un suivi d'actionnariat et de participation financière.

#### **B.4.2 Mise en œuvre de la fonction de vérification de la conformité**

Comme indiqué en début de la section B.4, l'organisation de fonction vérification de la conformité s'inscrit également dans le cadre de l'article 46 de la directive solvabilité II.

L'activité de vérification de la conformité est réalisée par deux départements au sein de la direction de la conformité :

- ▶ protection des intérêts des clients et éthique des affaires ; et
- ▶ sécurité financière.

#### **B.4.2.1 Les objectifs de la fonction de vérification de la conformité**

L'objectif de la direction de la conformité est de prévenir les risques de non-conformité, notamment en matière :

- ▶ de sécurité financière (lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme, la fraude externe, respect des sanctions internationales) ;
- ▶ d'éthique professionnelle (lutte contre la corruption et la fraude interne) ;
- ▶ de protection des intérêts des clients (gouvernance produit, information des clients, devoir de conseil, conflits d'intérêts, réclamations...) ;

Pour ce faire, la direction de la conformité est en charge de définir les dispositifs sur ces différents domaines qui permettent d'agir dans le respect de la législation, de la réglementation et des instructions du Groupe.

Ces dispositifs comprennent notamment des politiques et des procédures dont le respect doit être vérifié via des contrôles.

#### **B.4.2.2 Missions et périmètre de la fonction de vérification de la conformité**

Afin de répondre à ses objectifs, la direction de la conformité met en œuvre un plan annuel de conformité visant à l'amélioration continue des dispositifs de conformité et à la maîtrise des risques. Ce plan est défini notamment sur la base :

- ▶ des évolutions législatives et réglementaires récentes ou à venir et leur impact sur les activités d'Abeille Assurances Holding et ses filiales ;
- ▶ des objectifs et rapports stratégiques définis par les organes de direction et/ou les instances de gouvernance ;
- ▶ des zones de risques et défaillances potentielles identifiées lors des activités de surveillance passées ;
- ▶ des remontées d'informations (reportings) par les équipes opérationnelles ;
- ▶ des résultats de toute activité d'inspection réglementaire ;
- ▶ des points d'attention soulignés par les régulateurs ;
- ▶ des instructions et points d'attention définis par la fonction conformité du Groupe.

Le plan de conformité est approuvé par le conseil d'administration de chaque entité juridique après avoir obtenu l'avis positif du comité d'audit et des risques.

La direction de la conformité est susceptible de proposer des adaptations de ce plan en cours d'année pour prendre en compte de nouveaux risques qu'elle aurait identifiés.

Pour permettre la définition et l'exécution du plan de conformité, la Direction de la Conformité est notamment impliquée dans :

- ▶ la coordination du processus de veille juridique et réglementaires (y compris l'évaluation des impacts liés en termes de processus opérationnels et de procédures de la compagnie) ;
- ▶ l'évaluation des nouveaux produits, services et partenariats (y compris leurs modifications significatives) en fonction des risques qu'ils présentent ;

- ▶ l'évaluation des prestataires critiques ;
- ▶ l'évaluation des différents dispositifs de gouvernance contribuant à l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques de conformité (fournisseurs, prestataires, anti-fraude, ...) ;

Par ailleurs la direction de la conformité, sans être impliquée dans les activités :

- ▶ conseille les équipes opérationnelles sur la mise en œuvre de dispositifs adéquats à leurs niveaux ;
- ▶ sensibilise, informe et forme les équipes opérationnelles sur les risques de non-conformité et l'importance de leur maîtrise pour les clients, les collaborateurs et Abeille Assurances Holding et ses filiales.

#### **B.4.2.3 Les acteurs de la fonction de vérification de la conformité**

Le directeur de la conformité reporte directement aux mandataires sociaux des entités juridiques, au directeur général d'Abeille Assurances Holding et/ou aux membres du conseil d'administration, tout sujet ou événement significatif ou d'importance particulière identifié dans le cadre du plan annuel de conformité. Cela assure l'absence d'interférence fonctionnelle, ou de circonstances préjudiciables pouvant entraîner un conflit d'intérêts.

Dans tous les cas, le directeur de la conformité reporte immédiatement au directeur général et/ou au conseil d'administration tout cas significatif de non-conformité.

Le directeur de la conformité établit un rapport trimestriel au comité d'audit et des risques sur les sujets pertinents associés aux activités réalisées par ses équipes.

## B.5 Fonction audit interne

La fonction audit Interne a pour objectif d'aider le conseil d'administration et la direction générale à protéger les actifs, la réputation et la pérennité d'Abeille Assurances Holding et de ses filiales, en donnant une assurance indépendante et objective destinée à apporter une valeur ajoutée et à améliorer les activités du sous-groupe.

La fonction d'audit Interne évalue l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne ainsi que les autres éléments du système de gouvernance. Pour ce faire, l'audit Interne évalue si la direction et la fonction de gestion des risques ont identifié et signalé de manière appropriée tous les risques importants au conseil d'administration et à la direction générale ; elle apprécie si ces risques sont gérés de manière adéquate; et elle invite la direction générale à améliorer l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles internes.

L'audit interne est autorisé à revoir tous les domaines d'Abeille Assurances Holding et ses filiales et a un accès libre et illimité à toutes les activités, les dossiers, les biens ainsi que le personnel nécessaire pour mener à bien sa mission. Le périmètre de ses activités s'étend à toutes les filiales d'Abeille Assurances Holding (parmi lesquelles Abeille IARD & Santé).

Le directeur de l'audit Interne assiste à toutes les réunions du comité d'audit et des risques, ainsi qu'à tout autre comité de la gouvernance d'Abeille Assurances Holding et ses filiales où il juge nécessaire de participer.

Le directeur de l'audit Interne a aussi le droit d'assister à tout ou partie des comités exécutifs et à d'autres instances où des décisions clés sont prises, y compris au niveau des filiales d'Abeille Assurances Holding.

Par ailleurs, il est attendu de la direction générale qu'elle s'assure que l'audit interne soit informé dans un délai d'une semaine de tous changements importants des activités commerciales, de la structure organisationnelle, des processus opérationnels, des systèmes informatiques, des politiques et procédures de l'entreprise, ainsi que de toute défaillance significative du contrôle interne, des pertes qui en résulterait, des suspicions d'irrégularités ou de fraudes identifiées par la direction ou les auditeurs externes ou violations graves de la réglementation.

### B.5.1 Les activités de l'audit interne

L'audit Interne mène, de manière objective et indépendante, six activités principales :

- ▶ évaluer et reporter aux comités des d'audit et des risques et à la direction générale, sur l'efficacité de la conception et du fonctionnement de l'environnement de contrôle permettant d'évaluer et de gérer les risques ;
- ▶ évaluer et reporter au comité d'audit et des risques et à la direction générale sur l'efficacité des mesures mises en place pour remédier aux déficiences de l'environnement de contrôle et des risques hors tolérance ;
- ▶ évaluer les événements clés de l'entreprise, tels que les acquisitions / désinvestissements et les décisions d'externalisation, afin de déterminer et d'indiquer si les risques clés sont correctement pris en compte. A la suite d'événements indésirables significatifs survenus dans l'organisation, l'audit interne peut également analyser a posteriori si les « enseignements tirés » sont pertinents ;
- ▶ enquêter et signaler les cas de criminalité financière présumée, de fraude et de malversation ;

- ▶ entreprendre des missions de conseil mandatées par la direction générale à condition qu'elles ne menacent pas l'indépendance de l'audit interne.

### **B.5.2 Indépendance de la fonction audit interne**

L'audit interne doit être indépendant de la direction pour être efficace dans l'exercice de ses activités. Les dispositions visant à protéger l'indépendance de l'audit interne sont énoncées ci-dessous.

#### **Nomination et rattachement**

- ▶ le directeur de l'audit interne d'Abeille Assurances Holding et ses filiales a un double rattachement à la présidente du comité d'audit et des risques d'Abeille Assurances Holding, et à la direction générale d'Abeille Assurances Holding. Il a un accès direct et illimité au président du conseil d'administration d'Abeille Assurances Holding et à la présidente du comité d'audit et des risques d'Abeille Assurances Holding.
- ▶ le comité d'audit et des risques d'Abeille Assurances Holding et ses filiales peut :
  - recommander la nomination ou la révocation du directeur de l'audit interne d'Abeille Assurances Holding et ses filiales au conseil d'administration ;
  - et participer, conjointement avec le directeur de l'audit Interne d'Abeille Assurances Holding et ses filiales à la détermination de ses objectifs et à l'évaluation de ses résultats, en consultation avec la direction générale d'Abeille Assurances Holding.

#### **Membres des équipes d'Audit Interne**

- ▶ les membres de l'équipe d'audit interne ne doivent avoir aucune responsabilité directe ou quelconque autorité sur les activités opérationnelles contrôlées dans le cadre de leurs missions, ni endosser de telles responsabilités pour le compte d'autres personnes.
- ▶ l'audit Interne doit maintenir une politique de rotation de ses équipes afin de veiller au maintien de son indépendance.
- ▶ par ailleurs, les auditeurs internes en cours de mobilité ne peuvent pas auditer les domaines d'activité dont ils étaient auparavant responsables.

L'audit interne fournit aux comités d'audit et des risques et d'Abeille Assurances Holding et ses filiales une confirmation annuelle de son indépendance, accompagnée d'un formulaire de déclaration d'indépendance signé par tous les membres de l'équipe d'audit interne d'Abeille Assurances Holding et ses filiales.

#### **Communication avec les autorités de contrôle**

La responsabilité première de la communication régulière des évolutions significatives affectant les activités d'Abeille Assurances Holding et ses filiales aux autorités de contrôle (autres que les questions relatives à l'évolution de la fonction audit interne d'Abeille Assurances Holding et ses filiales) incombe aux membres concernés du conseil d'administration d'Abeille Assurances Holding.

En cas de circonstances exceptionnelles ayant un impact significatif sur les activités d'Abeille Assurances Holding, le directeur de l'audit interne France peut être amené à informer directement les autorités de contrôle.

## B.6 Fonction actuarielle

La fonction actuarielle a été créée en septembre 2015 au sein des filiales d'Abeille Assurances Holding. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022, la fonction actuarielle est scindée entre les périmètres vie (pôle fonction actuarielle vie) et non-vie (pôle fonction actuarielle non-vie).

A fin décembre 2023 et en accomplissement de son plan de recrutement, la fonction actuarielle vie est composée de 7 ETP.

### B.6.1 Missions

L'article 48 de la directive 2009/138 Solvabilité II définit le champ d'application de la fonction actuarielle qui a à sa charge de :

- ▶ coordonner le calcul des provisions techniques ;
- ▶ garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques ;
- ▶ apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques ;
- ▶ comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ;
- ▶ informer l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ;
- ▶ superviser le calcul des provisions techniques ;
- ▶ émettre un avis sur la politique globale de souscription ;
- ▶ émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- ▶ contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques.

Ces missions concernent toutes les filiales d'Abeille Assurances Holding, parmi lesquelles Abeille Retraite Professionnelle (ARP).

La synthèse de l'ensemble de ses travaux est retranscrite dans le rapport actuariel. Ce rapport est produit au moins une fois par an, validé par l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (*Administrative Management or Supervisory Body, AMSB*) c'est-à-dire par les conseils d'administration. Il est tenu à disposition de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Le contenu du rapport est défini à l'article 272 du règlement délégué : « il rend compte de tous les travaux conduits par la fonction actuarielle et de leurs résultats, il indique clairement toute défaillance et il émet des recommandations pour y remédier ».

### B.6.2 Organisation de la fonction actuarielle au sein d'Abeille Assurances Holding et ses filiales

Le responsable de la fonction clé fonction actuarielle vie est rattaché fonctionnellement au directeur général délégué finances, juridique et risques et hiérarchiquement au directeur des risques d'Abeille Assurances Holding. Il est à noter que cette gouvernance était en place avant l'entrée d'Abeille Assurances Holding et des filiales dans Aéma Groupe.

Dans l'exercice de ses fonctions, la fonction clé a accès à toute personne dans l'entreprise et participe en toute indépendance aux différents comités factuels en lien avec ses missions, lui assurant ainsi l'accès à toute l'information nécessaire à l'accomplissement desdites missions. Il participe également de droit au comité d'audit et des risques et au conseil d'administration.

## B.7 Sous-traitance

La démarche d'externalisation est encadrée par la politique et la stratégie d'externalisation d'Abeille Assurances Holding et ses filiales et se déroule en plusieurs étapes :

- ▶ le recensement des projets potentiels en lien avec la stratégie d'Abeille Assurances et de ses filiales ;
- ▶ la revue des projets stratégiques par le comité de la direction générale ;
- ▶ l'analyse de la rentabilité (business case) et arbitrages éventuels ;
- ▶ la consultation avec les institutions représentatives du personnel pour les projets éligibles (le comité social et économique et la commission santé sécurité et conditions de travail) ;
- ▶ le lancement du projet et rédaction du cahier des charges ;
- ▶ la rédaction et le lancement de l'appel d'offre ;
- ▶ l'analyse des risques par le « comité expert » avant contractualisation ;
- ▶ la contractualisation avec le fournisseur ;
- ▶ la gouvernance relative aux externalisations critiques ou importantes.

Conformément à la directive Solvabilité II, les conditions clés des accords relatifs à des activités externalisées critiques sont présentées préalablement au conseil d'administration ou à un organe délégué.

La compagnie notifie à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution son intention d'externaliser les activités jugées critiques ou importantes 6 semaines avant le début de l'accord (au sens de l'article R354-7 du Code des Assurances).

Tout nouveau projet d'externalisation doit être conduit conformément au standard métier « achat et externalisation ».

Abeille Assurances Holding lorsqu'elle externalise des fonctions ou activités opérationnelles importantes ou critiques :

- ▶ veille à ce que les éléments pertinents des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne du prestataire de services soient propres à garantir que les conséquences suivantes soient évitées :
  - compromettre gravement la qualité du système de gouvernance de l'entreprise concernée,
  - accroître indûment le risque opérationnel.
- ▶ tient dûment compte des fonctions ou activités sous-traitées dans ses systèmes de gestion des risques et de contrôle interne, de façon à garantir que les conséquences visées ci-dessus sont évitées.

La direction des achats d'Abeille Assurances Holding centralise les échanges avec les fournisseurs pour une éventuelle consultation.

Néanmoins, certaines activités en lien avec des fournisseurs ne sont pas à date traitées par la Direction des Achats et peuvent potentiellement déboucher sur une externalisation :

- gestion des prestataires dans le cadre de l'indemnisation des sinistres dommages. Pour ces activités, la relation avec les fournisseurs est centralisée par le département projets et partenariat dommages au sein de la direction excellence technique dommages.
- gestion des Intermédiaires critiques bénéficiant d'une délégation de gestion de sinistres ou de souscription : pour ces activités, la relation avec les intermédiaires est centralisée par la direction commerciale proximité.
- Les fonctions externalisées au sein du Groupe : ces accords sont revus par la direction juridique.

Tout projet d'externalisation sur ces périmètres doit être également reporté à la direction des risques afin d'identifier si une éventuelle notification doit être réalisée auprès du régulateur.

# Section C

## Profil de risque

|                                     |    |
|-------------------------------------|----|
| C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION .....    | 44 |
| C.2 RISQUE DE MARCHÉ.....           | 46 |
| C.3 RISQUE DE CRÉDIT .....          | 48 |
| C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ.....        | 50 |
| C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL.....        | 53 |
| C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS ..... | 55 |

## C. Profil de risque

### Introduction et méthodologie

En tant qu'assureur généraliste, Abeille Assurances Holding et ses filiales sont exposés à de multiples risques. La cartographie globale des risques permet d'identifier, anticiper, mesurer et piloter les risques majeurs de l'entreprise et contribue également à définir des scénarios de stress qui peuvent être modélisés dans le cadre de l'ORSA.

Abeille Assurances Holding a mis en place des dispositifs et des politiques de gestion des risques visant à atténuer l'impact de ces risques.

### C.1 Risque de souscription

Les risques de souscription inhérents à Abeille Retraite Professionnelle sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

| Catégorie de risque            | Sous-catégorie de        | Description du risque                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|--------------------------------|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rachat                         | Hausse du taux de rachat | Le risque de rachat est le risque associé à une variation du niveau ou de la volatilité du taux de rachat. En effet, une hausse du taux de rachat peut engendrer un manque à gagner sur les produits financiers et chargements prélevés sur les contrats ayant été rachetés. En cas de rachat massif, Abeille Retraite Professionnelle est exposé au risque de perte lié à des cessions d'actifs en moins-values latentes. |
|                                | Baisse du taux de rachat |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                | Rachat massif            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Longévité                      |                          | Le risque de longévité est le risque de payer une rente sur une durée plus importante qu'évaluée initialement en raison d'une durée de vie moyenne plus élevée de son portefeuille d'assurés.                                                                                                                                                                                                                              |
| Mortalité                      |                          | Le risque de mortalité est un risque de perte sur les contrats Epargne lié à un manque à gagner sur les produits financiers et chargements prélevés sur les contrats ayant subi un sinistre.                                                                                                                                                                                                                               |
| Frais                          |                          | Le risque de frais est le risque que les dépenses réelles de fonctionnement (frais de personnels, infrastructure) soient plus élevées que le niveau estimé au préalable.                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Catastrophe Vie                |                          | Le risque de catastrophe vie correspond à la perte en fonds propres résultante d'une hausse soudaine et absolu de 0,15% du taux de mortalité.                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Autres risques d'assurance vie | Fiscalité                | Le risque de fiscalité correspond au risque de changement dans la réglementation fiscale.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                | Erosion de marge         | Le risque d'une diminution de marge (peut être considéré comme une conséquence des autres risques de souscription)                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                | Sortie en rente          | Le risque correspondant à l'option « sortie en rente » proposée par certains contrats. Une augmentation du choix de cette option par les assurés viendrait augmenter l'exposition au risque de longévité via un nombre plus important de futurs rentiers (par rapport au choix de l'option « sortie en capital »).                                                                                                         |

Certains risques quantifiables sont jugés moins importants, soit du fait du faible volume de contrats concernés, soit à la suite d'analyses quantitatives et qualitatives permettant de justifier cette approche.

Ces autres risques, inhérents à Abeille Retraite Professionnelle au 31 décembre 2023 sont :

| Catégorie de risque            | Sous-catégorie de risque  | Explication                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Concentration                  |                           | La matérialité du risque de concentration est faible pour ARP<br>Pour plus de détails, se référer au paragraphe 3C.1.1.1.                                                                                                  |
| Pandémie                       | Morbidité pandémique      |                                                                                                                                                                                                                            |
| Autres risques d'assurance vie | Erosion de marge          | Ce risque est une conséquence des autres risques de souscription (rachats, frais, mortalité).                                                                                                                              |
|                                | Morbidité/maladies graves | Risque de faible matérialité pour ARP.                                                                                                                                                                                     |
| Fiscalité                      |                           | Le risque de changements dans la réglementation fiscale n'est pas considéré, car les indicateurs économiques en date de clôture sont évalués dans l'environnement actuel, c'est-à-dire selon la réglementation en vigueur. |

### C.1.1 Exposition et concentration

#### C.1.1.1 Risque de concentration

Le portefeuille d'Abeille Retraite Professionnelle est uniquement composé de contrats de retraite, et par conséquent, l'entité voit ses risques concentrés sur les risques inhérents à ce type de portefeuille.

Cependant, la matérialité de ce risque de concentration est faible. Abeille Retraite Professionnelle considère que cette concentration identifiée est entièrement captée dans les risques de frais et le risque de rachats, qui sont les principaux risques auxquels l'entité est exposée en matière de souscription.

#### C.1.2 Dispositif d'analyse et d'atténuation du risque

Abeille Retraite Professionnelle n'a pas développé de dispositif particulier d'atténuation de son risque de souscription, du fait de la composition de son portefeuille de contrats, telle qu'évoquée précédemment.

En particulier, Abeille Retraite Professionnelle ne fait appel, en date du présent rapport, à aucun mécanisme de réassurance.

#### C.1.3 Sensibilité aux risques

Aucun test de sensibilité n'est effectué pour ce risque.

## C.2 Risque de marché

Abeille Retraite Professionnelle est exposée aux risques financiers à travers son portefeuille d'actifs et ses engagements de taux au passif. Le risque de marché correspond donc au risque que les investissements réalisés soient insuffisants pour faire face à ses engagements et aux attentes des assurés en termes de rendement (promesse de rendement compétitif).

Les risques de marché quantifiables et inhérents à Abeille Retraite Professionnelle sont :

| Catégorie de risque | Description                                                                                                                                                                                                                                     |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action              | Le risque d'action est le risque de perte liée à une variation du niveau et de la volatilité du cours des actions.                                                                                                                              |
| Immobilier          | Le risque d'immobilier est le risque lié à une fluctuation de valeur de marché des biens immobiliers détenus. Il s'agit d'un risque majeur en raison du caractère illiquide de ce type d'investissement en cas de crise économique.             |
| Taux d'intérêt      | Le risque de taux est le risque qu'une fluctuation de la courbe des taux nominale crée un désadossement entre l'actif et le passif conduisant à terme à des pertes financières                                                                  |
| Spread              | Le risque de spread est le risque de perte financière liée à une hausse du niveau du risque crédit. Ce risque de spread peut se matérialiser par une migration de rating, un défaut ou simplement par un changement du niveau du risque credit. |
| Change              | Le risque de change correspond au risque de perte financière liée à une fluctuation du taux de change entre l'Euro et la monnaie d'un investissement présent dans notre portefeuille.                                                           |
| Concentration       | Le risque de concentration est le risque que le portefeuille d'investissements soit insuffisamment diversifié et que le défaut d'une contrepartie entraîne des pertes significatives pour Abeille Retraite Professionnelle.                     |

Il est à noter qu'Abeille Retraite Professionnelle est également sensible à la volatilité (notamment Action et Taux).

### C.2.1 Exposition et concentration

#### C.2.1.1 Risque de concentration

##### C.2.1.1.1 Politique de gestion du risque

Les actifs détenus dans le portefeuille d'Abeille Retraite Professionnelle font l'objet d'un mandat de gestion entre la société et OFI Invest AM, qui s'engage à respecter les limites d'investissement imposées par Abeille Retraite Professionnelle et à porter à sa connaissance les dépassements éventuels.

Le respect des limites ainsi que la mise à jour du mandat de gestion avec OFI Invest AM sont suivis par la direction des investissements toutes les filiales d'Abeille Assurances Holding, dont ceux de l'entité Abeille Retraite Professionnelle.

### C.2.2 Dispositif d'analyse et d'atténuation du risque

Les méthodes d'atténuation des risques présentées ci-dessous sont appliquées de manière transverse sur tous les portefeuilles (impacts mesurés au niveau d'Abeille Assurances Holding et ses filiales) :

| Méthode                                  | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Impacts au niveau d'Abeille Assurances Holding et ses filiales               |
|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| Réduction du gap de duration sur l'actif | <p>Abeille Assurances Holding a effectué des achats à terme sur des obligations souveraines (OAT et autres obligations souveraines). Cela permet de réduire le risque de réinvestissement sur certaines échéances dans le futur et d'allonger la duration de l'actif (et donc toute chose égale par ailleurs de réduire le « gap » de duration).</p> <p><b>Pas d'opération de couverture effectuée pendant l'année 2023 dans des portefeuilles ARP.</b></p> | Diminution du risque de ne pas satisfaire les exigences provenant du passif. |

### C.2.3 Sensibilité aux risques

Aucun test de sensibilité n'est effectué pour ce risque.

### C.3 Risque de crédit

Les risques de crédit quantifiables et inhérents à Abeille Retraite Professionnelle sont présentés dans le tableau ci-dessous :

| Catégorie de risque                            | Sous-catégorie de risque          | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Risque de crédit - obligations                 | Défaut d'obligations              | <p>Le risque de crédit sur obligations est associé à la baisse de valeur des obligations détenues dans le portefeuille en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>► D'un risque de défaut de paiement des coupons et/ou du nominal ;</li> <li>► D'un déclasserement d'une obligation ;</li> <li>► D'une évolution défavorable du spread.</li> </ul> |
|                                                | Déclasserement d'obligations      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                | Spread d'obligations              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Réinvestissement                               | Réinvestissement                  | Ce risque est lié au risque de perte due à un réinvestissement du revenu à un taux de rendement inférieur au taux espéré.                                                                                                                                                                                                                                       |
| Concentration de contreparties                 | Concentration de contreparties    | Ce risque est associé au risque de perte due à une concentration excessive de contreparties dans certains secteurs ou zones géographiques.                                                                                                                                                                                                                      |
| Défaut de contrepartie en interne              | Défaut de contrepartie en interne | Ce risque est lié au risque de défaut ou de dégradation de notation d'un réassureur, et au risque de perte lié à un changement de conditions de traités. Le réassureur considéré dans ce risque est une autre entité du sous-groupe Abeille Assurances.                                                                                                         |
| Autre défaut de contrepartie (hors obligation) | Trésorerie                        | Ce risque correspond au risque qu'une contrepartie soit dans l'incapacité de rembourser ses dettes. Le risque de défaut d'une obligation est exclu de cette catégorie de risque puisqu'il est pris en compte dans le risque de crédit sur obligations.                                                                                                          |
|                                                | Débiteurs                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                | Crédits aux courtiers             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Crédit Interne                                 | Prêts, intérêts et remboursement  | Ce risque correspond au risque de perte liée à un événement de défaut d'une contrepartie dans le cadre d'un crédit octroyé à une autre entité du sous-groupe Abeille Assurances.                                                                                                                                                                                |
|                                                | Dégradation de notation           | Ce risque est associé au risque d'une dégradation de notation d'une entité du sous-groupe Abeille Assurances, impliquant un impact sur la solvabilité de l'entité et/ou sa facilité d'accès aux autres sources de financement.                                                                                                                                  |
|                                                | Collatéral                        | Le risque de collatéral est associé au risque que les garanties mises en place pour des prêts intra-groupe soit insuffisantes pour compenser le défaut.                                                                                                                                                                                                         |

#### C.3.1 Exposition et concentration

Abeille Retraite Professionnelle est exposé au risque de crédit lié à la détention d'actifs tels que des comptes de dépôts ou des créances. Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie soit dans l'incapacité de satisfaire son engagement. Les contreparties peuvent être des émetteurs, des banques, ou d'autres entités du Groupe.

##### C.3.1.1 Risque de concentration

Le risque de concentration est le risque que le portefeuille d'investissements soit insuffisamment diversifié et que le défaut d'une contrepartie entraîne des pertes significatives pour Abeille Retraite Professionnelle.

Ce risque est suivi principalement par la direction des risques et par la direction des investissements. Les investissements et désinvestissements réalisés par Abeille Retraite Professionnelle font l'objet d'un mandat de gestion avec Ofi Invest AM, qui s'engage à respecter les limites strictes imposées par Abeille Retraite Professionnelle. Les éventuels dépassements de limites et de dégradation de notation d'émetteur sont analysés en réunion de suivi des risques de crédit et de liquidité, et peuvent, le cas échéant, être soumis au comité des investissements pour décision finale.

Les principaux types de limites définis dans le cadre du mandat de gestion sont :

- ▶ Limites d'exposition brute par émetteur ;
- ▶ Limites de détention de la dette totale d'un émetteur.

### **C.3.2 Dispositif d'analyse et d'atténuation du risque**

#### **C.3.2.1 Politique de gestion du risque de crédit**

La gestion du risque de crédit d'Abeille Retraite Professionnelle intègre des limites définies dans le mandat de gestion avec OFI Invest AM.

Une réunion de suivi du risque de crédit et de liquidité se tient mensuellement entre OFI Invest AM, la direction des investissements, la direction des risques et la comptabilité des valeurs mobilières. Cette réunion permet de suivre le respect des limites d'investissements définies et, le cas échéant, de définir des plans d'action en cas de dépassement.

Le mandat avec OFI Invest AM est mis à jour annuellement. Les principales décisions d'investissement font l'objet de dossiers de décision communiqués dans le cadre du comité des investissements commun aux différentes filiales d'Abeille Assurances Holding (dont Abeille Retraite Professionnelle).

#### **C.3.2.2 Opérations en cas de dépassement des limites d'exposition**

Le respect des limites d'exposition imposées permet de réduire les impacts du risque de crédit. Les dépassements de limites peuvent conduire la direction des investissements à réaliser des opérations pour réduire le niveau d'exposition sur l'émetteur identifié.

### **C.3.3 Sensibilité aux risques**

Aucun test de sensibilité n'est effectué pour ce risque.

## C.4 Risque de liquidité

### C.4.1 Exposition et concentration

#### C.4.1.1 Niveau d'exposition à court terme

Le risque de liquidité à court terme est géré de manière quotidienne au travers de la gestion de trésorerie, centralisée pour Abeille Assurances Holding et ses filiales.

Les placements de trésorerie à court terme font l'objet d'un mandat de gestion confié à OFI Invest, qui gère et commercialise différents compartiments d'OPC supports d'investissements monétaires (notamment principalement OFI Invest ISR Monétaire). Abeille Assurances Holding dispose d'environ deux milliards d'actifs monétaires liquides répartis sur l'ensemble des portefeuilles d'investissements.

#### C.4.1.2 Niveaux d'exposition à moyen terme : méthodologie de calcul des indicateurs et analyse des ratios de liquidité

##### C.4.1.2.1 Principe

Le suivi du risque de liquidité à moyen terme s'effectue au travers de l'analyse du ratio de liquidité (LCR), calculé au niveau des principaux portefeuilles d'actifs. L'objectif est de s'assurer chaque trimestre, que le niveau de liquidité disponible sur les différents portefeuilles est suffisant pour faire face aux échéances de la Compagnie sur 18 mois glissants, en situation de stress au niveau de l'actif et du passif.

Les scénarios de stress sont appliqués aux prévisions normales de flux de trésorerie telles qu'elles figurent dans le plan financier triennal. Plusieurs scénarios sont définis, dépendant de la sévérité et de la nature des chocs auxquels sont exposés les différents portefeuilles :

- ▶ choc extrême au passif, selon la probabilité de survenance « 1 sur 200 » des risques définis par la fonction Capital Economique
- ▶ choc extrême à l'actif, correspondant à une crise financière bicentenaire
- ▶ choc modéré combinant des chocs à l'actif et au passif, selon une probabilité de survenance équivalente à « 1 sur 10 ».

D'autres stress spécifiques sont déterminés dans le cadre des travaux de l'ORSA, avec une évaluation de l'impact sur le niveau de liquidité de l'entité.

#### C.4.1.3 Exposition à long terme

La gestion du risque de liquidité à long terme s'effectue au travers des études ALM (analyse à moyen et long terme des éléments de passif pour ajuster l'actif en termes de rendement, risque et de duration).

Le résultat des études ALM annuelles permet d'optimiser l'allocation des différents actifs composant le portefeuille, et notamment de calibrer la taille de la poche de liquidité (dépôts ou OPC monétaires) nécessaire pour faire face aux sorties de passif.

#### **C.4.1.4 Risque de concentration**

Le risque de concentration pour le risque de liquidité correspond au risque de concentration des émetteurs pour le risque crédit, détaillé dans la section C.3.2.

### **C.4.2 Dispositif d'analyse et d'atténuation du risque**

#### **C.4.2.1 Suivi quotidien du niveau de liquidité et plan de réaction**

Le risque de liquidité à court terme est suivi de manière quotidienne au travers de la gestion de trésorerie, donnant lieu chaque jour à des ordres d'investissements et désinvestissement sur les différents portefeuilles d'actifs, afin de faire face aux diverses échéances (clients, apporteurs, fournisseurs, salariés, contreparties financières, administration fiscale, etc.).

Le suivi trimestriel du ratio de liquidité (LCR) permet de réaliser les ajustements nécessaires en termes d'allocation d'actifs, afin de faire face aux besoins de trésorerie des différentes entités.

En cas de dépassement des seuils d'appétit au risque de liquidité approuvés par le comité des risques d'Abeille Assurances Holding (CAR), les problématiques de liquidité et l'analyse des niveaux de LCR feront l'objet de discussions en comité des risques (CAR), afin d'analyser les raisons du dépassement et définir les actions pour restaurer la liquidité dans les seuils acceptables.

#### **C.4.2.2 Mise en pension**

Les filiales d'Abeille Assurances Holding utilisent dans le cadre de leur mandat d'investissement divers mécanismes de mise en pension, consistant à obtenir des liquidités de la part des banques en échange de titres obligataires qui sont prêtés (mis en pension) aux établissements bancaires.

##### **Mise en Pension (classique)**

Les pensions de titres sont mises en place dans le cadre des mandats d'investissement afin d'obtenir un rendement supplémentaire, correspondant au réinvestissement des liquidités dans un fonds (OPC géré par OFI Invest) sur un horizon de temps donné. La performance du placement dépend des conditions de marché et de la demande de la part des banques d'emprunter certains titres spécifiques (préférence pour les obligations souveraines de certains pays émetteurs pour certaines maturités).

Les limites d'investissement et la catégorie de titres éligibles pour ces opérations de pensions sont fixées par Abeille Assurances Holding à la société de gestion, en fonction de la taille du bilan des entités. Les pensions sont systématiquement renouvelées à échéance.

##### **Facilité de mise en pension**

Dans les situations exceptionnelles telles que des rachats massifs, des opérations de mise en pension additionnelles seraient principalement utilisées pour faire face au besoin de liquidité. Afin de s'assurer de la disponibilité de ces opérations sur des montants importants, des facilités de mise en pension peuvent être mises en place en complément. Ce mécanisme correspond à un droit de tirage pour obtenir des liquidités à des conditions contractuelles définies à l'avance. Le montant de cette réserve de liquidité et son coût (correspondant au droit de tirage) sont connus à l'avance. Ce contrat engage la banque à nous prêter tout ou partie du montant fixé en échange de titres éligibles, pour faire face à un besoin de liquidité exceptionnel additionnel.

### **C.4.3 Sensibilités aux risques**

Abeille Retraite Professionnelle suit trimestriellement le risque de liquidité à l'aide des LCR (Liquidity Cover Ratio) de court terme (horizon 30 jours calendaires) et de long terme (horizon 6 mois).

## C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel auquel Abeille Retraite Professionnelle est exposée est défini comme « le risque de perte résultant de procédures internes, des membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements extérieurs ».

Le cadre de gestion du risque opérationnel est défini dans la politique « contrôle interne et gestion des risques opérationnels ». Cette politique locale – qui s'inscrit dans le dispositif général de contrôle et de maîtrise des risques du groupe Aéma Groupe - définit le cadre général du contrôle interne et de la gestion du risque opérationnel d'Abeille Assurances Holding et ses filiales. Elle décrit notamment le système de contrôle interne, les principes de gestion du risque opérationnel et les acteurs. Cette politique est soumise au conseil d'administration pour validation.

### Contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne d'Abeille Assurances Holding et ses filiales s'inspire du référentiel COSO, qui définit le contrôle interne comme 'un processus mis en œuvre par le conseil, le management et les collaborateurs, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité' ; et décrit ses fondamentaux, ses objectifs, ses composantes, les principes nécessaires à son efficacité et ses limites. L'efficacité d'un système de contrôle interne dépend ainsi de la mise en place et du fonctionnement conjoint et intégré des 5 composantes suivantes :

- ▶ un environnement de contrôle ;
- ▶ une évaluation des risques ;
- ▶ des activités de contrôle ;
- ▶ de l'information et de la communication ;
- ▶ un pilotage.

### Risques opérationnels

Pour la partie gestion des risques opérationnels, la politique tient compte de la stratégie et de l'appétence aux risques d'Abeille Assurances Holding et ses entités assurances, validées par le conseil d'administration, ainsi que les exigences de la politique de gestion des risques du groupe Aéma Groupe et la politique Contrôle interne et gestion des risques opérationnels du groupe Aéma Groupe.

Cette politique s'appuie sur :

- ▶ une stratégie et une appétence aux risques ;
- ▶ une structure de gouvernance des risques décrivant les rôles et responsabilités des parties prenantes ;
- ▶ une approche d'identification, de mesure, de gestion, de suivi et de reporting des risques opérationnels. Cette approche, qui s'applique à l'ensemble des risques (pas seulement aux risques opérationnels), est notamment analysée par ailleurs via le processus ORSA, qui recense l'ensemble des processus et outils qui sous-tendent la prise en compte des impacts en termes de risques et de capital dans les prises de décision, dont notamment la planification prospective.

### C.5.1 Dispositif d'analyse et d'atténuation du risque

La gestion du risque opérationnel s'articule autour de 4 grandes étapes (cf. § **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) :

- ▶ l'identification des risques ;
- ▶ l'évaluation des risques ;
- ▶ le traitement des risques ; et
- ▶ la surveillance des risques.

L'identification des risques se matérialise par l'existence d'une cartographie des risques opérationnels, révisée annuellement par la seconde ligne de défense, en lien avec la première ligne.

Ces risques font ensuite, chacun, l'objet d'une évaluation inhérente, puis résiduelle, a minima annuellement après la prise en compte des différentes mesures d'atténuation (environnement et activités de contrôle, plan de continuité d'activité, assurance...).

Ces évaluations sont réalisées selon deux axes :

- ▶ la probabilité de survenance ;
- ▶ la gravité de l'impact potentiel.

Si les mesures d'atténuation sont bien prises en compte, il en va de même pour tous les événements pouvant défavorablement impacter les risques : la survenance d'incidents opérationnels ainsi que l'identification et le suivi de la remédiation des défaillances. Ces derniers éléments pouvant entraîner une réévaluation du risque sans attendre la prochaine évaluation théorique.

Ces évaluations permettent de positionner les risques par rapport aux seuils de tolérance définis et d'assurer un suivi des risques principaux et principalement des risques hors tolérance. Ces analyses peuvent être complétées par la modélisation de scénarios de risques opérationnels ainsi que par des analyses menées sur les risques émergents.

Enfin l'ensemble du dispositif fait l'objet d'un suivi et d'un reporting en comité des risques opérationnels (ORC) ainsi que vers le comité d'audit et des risques (CAR).

### C.5.2 Sensibilité aux risques

Aucun test de sensibilité n'est effectué pour ce risque.

## C.6 Autres risques importants

Parmi les risques importants, Abeille Retraite Professionnelle distingue les risques stratégiques couvrant les différents domaines donnés ci-après :

- ▶ **risque de gouvernance** : défaillance du modèle de gouvernance conduisant à des décisions inadaptées.
- ▶ **risque de pilotage** : dysfonctionnement dans la mise en œuvre et/ou le suivi de la stratégie. Principales causes : défaillance du modèle de gouvernance, outils/moyens inadéquats ou inexistants...
- ▶ **risque de changement de contexte** : difficulté à faire face aux évolutions de l'environnement externe (économique, concurrentiel, politique ou réglementaire). Principales causes : absence de veille, sphère d'influence inadaptée, outils/moyens inadaptés...
- ▶ **risque de réputation et image** : dégradation de la qualité d'image. Principales causes : manquement aux normes professionnelles ou valeurs du Groupe (devoir de conseil, obligation d'information), surmédiation d'un événement défavorable (entité, Groupe, secteur), produits et/ou communication inadéquats...
- ▶ **risque de partenariat** : absence ou inefficacité d'un partenariat stratégique. Principales causes : défaut d'un partenaire, difficulté à trouver un partenaire, partenariat inadapté/risqué...
- ▶ **risque de durabilité** : exposition à un événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui s'il survient pourrait avoir une incidence négative importante réelle ou potentielle sur la valeur des actifs ou des passifs. Principales causes : Les événements de nature environnementale, sociale, sociétale et éthiques...

Face aux risques stratégiques, Abeille Retraite Professionnelle maintient en place des dispositifs de maîtrise ou de réduction des risques, dont :

- ▶ veille réglementaire et concurrentielle ;
- ▶ suivi du cadre d'appétence aux risques et d'indicateurs de risques clés (KRI) ;
- ▶ existence d'une gouvernance forte, et de processus de gestion et contrôle robustes.

### C.6.1 Focus sur le risque de changement de contexte

L'exercice de cartographie des risques 2023 a permis d'identifier le risque de changement de contexte comme étant un risque important pour Abeille Retraite Professionnelle. En effet, le risque de changement de contexte est étroitement lié au contexte économique, financier et politique actuel et dans lequel évolue Abeille Retraite Professionnelle, avec notamment :

- ▶ **guerre en Ukraine** : initiée en février 2022, cette guerre a entraîné une crise énergétique ainsi que des pénuries en matières premières.
- ▶ **crise sanitaire chinoise** : la politique en Chine du zéro covid-19 a également entraîné une baisse de la production chinoise et a provoqué, par effet de contagion, des pénuries des matières premières
- ▶ **changement des modes de consommation** : le consommateur est de plus en plus demandeur de services rapides, digitalisés et comportant le moins possible de démarches administratives.
- ▶ **contexte inflationniste** : la sortie de la crise Covid-19, la guerre en Ukraine ainsi que les politiques strictes de gestion sanitaire en Chine ont créé des tensions sur la production, généré des pénuries sur les matières premières et, par effet mécanique, ont accéléré le phénomène d'inflation. Cet effet inflation a un impact direct sur les charges sinistres et frais généraux.

- **contexte de baisse des valeurs immobilières** : l'augmentation des taux par les banques centrales en vue de réduire l'inflation (cf. point précédent) a pour conséquence la réduction de la valeur actualisée des actifs, notamment l'immobilier. Par conséquent, les valeurs immobilières (en réel ou au sein d'UC), ont fortement diminué, ce qui impacte les encours des assurés et génère des arbitrages.

### C.6.2 Focus sur le risque de réputation et image

L'exercice de cartographie des risques 2023 a permis également d'identifier le risque de réputation et image comme étant un risque important pour Abeille Retraite Professionnelle. En effet, le risque de réputation et image est appréhendé sous plusieurs dimensions :

- **la dimension durabilité** : outre les impacts sur les risques techniques et financiers, le risque de durabilité et ses impacts sur la biodiversité représente un enjeu pour Abeille Retraite Professionnelle compte tenu de la pression réglementaire, opérationnelle et réputationnelle sur les acteurs du marché dans les années à venir.
- **la dimension médias** : compte tenu du large relais des sujets dans les médias et/ou réseaux sociaux, la réputation d'Abeille Retraite Professionnelle peut être dégradée auprès de ses clients, fournisseurs ou réseaux d'agents et avoir également un impact négatif sur la marque menaçant ainsi la réalisation des objectifs. En effet, la mise en lumière de notre stratégie RSE et de nos investissements durables sont des facteurs clés de différenciation mais représentent également autant de facteurs d'exposition au risque d'image en cas d'incohérence dans nos engagements en matière de RSE.
- **la dimension clients** : le changement des modes de consommation, appelant à des processus plus rapides, digitalisés et avec peu de traitements administratifs, font que nos clients puissent faire appel aux sites/blogs/réseaux sociaux dédiés aux avis clients en cas d'insatisfaction.

### C.6.3 Exercice pilote climatique ACPR

Abeille Assurances Holding et ses filiales ont participé à l'exercice climatique 2023 piloté par l'ACPR. Cet exercice avait pour objectif de mesurer l'impact des dérèglements climatiques sur l'activité d'assurance (passif), les placements (actifs), la gouvernance et le fonctionnement opérationnel des entreprises à moyen et long terme.

Au cours de l'année 2023, des échanges se sont tenus au niveau de la place en lien avec France Assureurs sur les hypothèses, les modèles et attendus de l'exercice ainsi que sur les résultats des différents scénarios de stress définis dans le cadre de l'exercice.

# Section D

## Valorisation à des fins de solvabilité

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| D.1 ACTIFS .....                             | 59 |
| D.2 PROVISIONS TECHNIQUES .....              | 63 |
| D.3 AUTRES PASSIFS .....                     | 65 |
| D.4 METHODE DE VALORISATION ALTERNATIVE..... | 66 |

## D. Valorisation à des fins de solvabilité

Le bilan comptable d'Abeille Retraite Professionnelle, sur lequel s'appuie la détermination des fonds propres prudentiels, dans le cadre réglementaire applicable aux entités de type FRPS, s'établit comme suit :

| Bilan Comptable<br>En milliers d'euros                         | Au 31/12/2023    | Au 31/12/2022    | Ecart          |
|----------------------------------------------------------------|------------------|------------------|----------------|
| Ecart d'acquisition                                            | -                | -                | -              |
| Frais d'acquisition reportés                                   | -                | -                | -              |
| Actifs incorporels                                             | -                | -                | -              |
| Immobilisations corporelles pour usage propre                  | -                | -                | -              |
| Immobilier (autre que pour usage propre)                       | 289 942          | 261 573          | 28 369         |
| Participations                                                 | -                | -                | -              |
| Actions                                                        | 4                | 4                | -              |
| Obligations                                                    | 2 963 862        | 2 747 542        | 216 320        |
| Fonds d'investissement                                         | 740 300          | 797 772          | (57 472)       |
| Produits dérivés                                               | -                | -                | -              |
| Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie         | 98 792           | 165 368          | (66 576)       |
| Placements en représentation de contrats en UC ou indexés      | 3 671 306        | 2 974 659        | 696 647        |
| Autres prêts                                                   | -                | -                | -              |
| Avances sur polices                                            | -                | -                | -              |
| Provisions techniques cédées                                   | -                | -                | -              |
| Dépôts auprès des cédantes                                     | -                | -                | -              |
| Créances nées d'opérations d'assurance                         | 2 907            | 1 668            | 1 239          |
| Créances nées d'opérations de réassurance                      | -                | -                | -              |
| Autres créances                                                | 31 850           | 29 384           | 2 466          |
| Trésorerie et équivalent trésorerie                            | 80 384           | 47 263           | 33 121         |
| Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus         | 67 885           | 67 822           | 63             |
| <b>Total de l'actif</b>                                        | <b>7 947 232</b> | <b>7 093 055</b> | <b>854 177</b> |
| Provisions techniques hors UC                                  | 3 725 902        | 3 544 988        | 180 914        |
| Provisions techniques UC                                       | 3 730 022        | 3 003 169        | 726 853        |
| Provisions autres que les provisions techniques                | 4 565            | 4 734            | (169)          |
| Dettes pour dépôts espèces des réassureurs                     | -                | -                | -              |
| Impôts différés passifs                                        | -                | -                | -              |
| Produits dérivés                                               | -                | -                | -              |
| Dettes envers les établissements de crédit                     | 8                | 378              | (370)          |
| Dettes financières autres que celles envers les éta. de crédit | 121 616          | 143 512          | (21 896)       |
| Dettes nées d'opérations d'assurance                           | 28 670           | 27 698           | 972            |
| Dettes nées d'opérations de réassurance                        | -                | -                | -              |
| Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)           | 11 693           | 47 354           | (35 661)       |
| Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus        | 37 904           | 33 661           | 4 243          |
| <b>Total du passif</b>                                         | <b>7 660 380</b> | <b>6 805 494</b> | <b>854 886</b> |
| <b>Actif net</b>                                               | <b>286 852</b>   | <b>287 561</b>   | <b>(708)</b>   |

## D.1 Actifs

Cette section a pour vocation de présenter les méthodes de valorisation retenues, à des fins de solvabilité, pour les principaux postes de l'actif du bilan, et ce en quoi elles peuvent s'avérer différentes de celles retenues dans les comptes sociaux individuels de la société.

### D.1.1 Placements

| En milliers d'euros                                       | Valeur comptable<br>31/12/2023 | Valeur de<br>réalisation<br>31/12/2023 |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------------|
| Immobilisations corporelles pour usage propre             | -                              | -                                      |
| Immobilier (autre que pour usage propre)                  | 289 942                        | 272 438                                |
| Participations                                            | -                              | -                                      |
| Actions                                                   | 4                              | 2                                      |
| Obligations                                               | 2 963 862                      | 2 605 017                              |
| Fonds d'investissement                                    | 740 300                        | 816 109                                |
| Produits dérivés                                          | -                              | -                                      |
| Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie    | 98 792                         | 98 792                                 |
| Placements en représentation de contrats en UC ou indexés | 3 671 306                      | 3 671 344                              |
| Autres prêts                                              | -                              | -                                      |
| Avances sur polices                                       | -                              | -                                      |
| Dépôts auprès des cédantes                                | -                              | -                                      |
| Trésorerie et équivalent trésorerie                       | 80 384                         | 80 375                                 |
| <b>Total des placements</b>                               | <b>7 844 590</b>               | <b>7 544 077</b>                       |

#### D.1.1.1 Immobilier

| Bilan Comptable<br>En milliers d'euros | Au 31/12/2023  | Au 31/12/2022  | Variation     |
|----------------------------------------|----------------|----------------|---------------|
| Immobilier                             | 289 942        | 261 573        | 28 369        |
| <b>Total</b>                           | <b>289 942</b> | <b>261 573</b> | <b>28 369</b> |

Au 31 décembre 2023, un montant total de 289,9 millions d'euros est inscrit au bilan comptable d'Abeille Retraite Professionnelle, correspondant au total de la valeur nette comptable de parts de sociétés immobilières.

A fin 2023 la valeur de réalisation, non reconnue dans le bilan comptable, est déterminée, pour les parts de SCPI, par référence au prix d'exécution le plus récent connu en date de clôture. Pour les parts des autres sociétés immobilières assimilées à des FIA, la valeur de réalisation est déterminée sur base de la dernière valeur liquidative connue si la société fait l'objet d'une cotation, ou de l'actif net réévalué dans le cas contraire.

### D.1.1.2 Obligations

| Bilan Comptable<br>En milliers d'euros | Au 31/12/2023    | Au 31/12/2022    | Variation      |
|----------------------------------------|------------------|------------------|----------------|
| Obligations souveraines                | 1 728 060        | 1 517 395        | 210 665        |
| Obligations d'entreprise               | 1 093 524        | 1 026 618        | 66 906         |
| Obligations structurées                | 142 278          | 203 529          | (61 251)       |
| Titres garantis                        | -                | -                | -              |
| <b>Total</b>                           | <b>2 963 862</b> | <b>2 747 542</b> | <b>216 320</b> |

Au 31 décembre 2023, un montant total de 2 963,9 millions d'euros est inscrit dans la rubrique « Placements » du bilan comptable d'Abeille Retraite Professionnelle au titre des obligations. Ce chiffre correspond à la valeur nette comptable des obligations, hors impact de la surcote / décote obligataire, et hors intérêts courus, figurant au bilan comptable en comptes de régularisation.

La valeur de réalisation, non reconnue dans le bilan comptable, est déterminée d'après le dernier cours coté en date d'inventaire, obtenu auprès des contributeurs de données financières. Pour les titres non cotés, ou dont le cours coté n'est pas disponible auprès des contributeurs, les valeurs sont obtenues auprès des sociétés de gestion ou des contreparties.

### D.1.1.3 Fonds d'investissement

| Bilan Comptable<br>En milliers d'euros | Au 31/12/2023  | Au 31/12/2022  | Variation       |
|----------------------------------------|----------------|----------------|-----------------|
| Parts d'OPCVM                          | 740 300        | 797 773        | (57 473)        |
| <b>Total</b>                           | <b>740 300</b> | <b>797 773</b> | <b>(57 473)</b> |

Au 31 décembre 2023, un montant total de 740,3 millions d'euros est inscrit dans la rubrique « Placements » du bilan comptable d'Abeille Retraite Professionnelle au titre des fonds d'investissement, correspondant au total de la valeur nette comptable des seules parts d'OPCVM. La valeur de réalisation, non reconnue dans le bilan comptable, est déterminée par référence au prix d'exécution le plus récent connu en date de clôture.

### D.1.1.4 Placements en représentation de contrats en Unités de Compte (UC)

| Bilan Comptable<br>En milliers d'euros         | Au 31/12/2023    | Au 31/12/2022    | Variation      |
|------------------------------------------------|------------------|------------------|----------------|
| Placements en représentation de contrats en UC | 3 671 306        | 2 974 659        | 696 647        |
| <b>Total</b>                                   | <b>3 671 306</b> | <b>2 974 659</b> | <b>696 647</b> |

Les placements en représentation de contrats en UC sont valorisés à leur valeur de réalisation en date de clôture.

#### D.1.1.5 Trésorerie et équivalents trésorerie

| Bilan Comptable<br>En milliers d'euros | Au 31/12/2023 | Au 31/12/2022 | Variation     |
|----------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Trésorerie et équivalent trésorerie    | 80 384        | 47 263        | 33 121        |
| <b>Total</b>                           | <b>80 384</b> | <b>47 263</b> | <b>33 121</b> |

Cette rubrique correspond à des liquidités (principalement les soldes des comptes courants bancaires), dont la valeur dans les états financiers comptables est la valeur faciale en date de clôture.

#### D.1.2 Autres actifs

##### D.1.2.1 Ecarts d'acquisition

| Bilan Comptable<br>En milliers d'euros | Au 31/12/2023 | Au 31/12/2022 | Variation |
|----------------------------------------|---------------|---------------|-----------|
| Ecarts d'acquisition                   | -             | -             | -         |
| <b>Total</b>                           | <b>-</b>      | <b>-</b>      | <b>-</b>  |

Les éventuels écarts d'acquisition figurant dans les états financiers comptables ne sont pas reconnus comme des actifs. Leur valeur est systématiquement ramenée à zéro en valorisation à des fins de solvabilité.

Il n'existe pas à fin 2023, comme à fin 2022, de tels écarts d'acquisition au bilan comptable d'Abeille Retraite Professionnelle.

##### D.1.2.2 Frais d'acquisition reportés

| Bilan Comptable<br>En milliers d'euros | Au 31/12/2023 | Au 31/12/2022 | Variation |
|----------------------------------------|---------------|---------------|-----------|
| Frais d'acquisition reportés           | -             | -             | -         |
| <b>Total</b>                           | <b>-</b>      | <b>-</b>      | <b>-</b>  |

Les éventuels frais d'acquisition reportés figurant dans les états financiers ne sont pas reconnus comme des actifs. Leur valeur est systématiquement ramenée à zéro en valorisation à des fins de solvabilité.

Il n'existe pas à fin 2023, comme à fin 2022, de frais d'acquisition reportés au bilan comptable d'Abeille Retraite Professionnelle.

##### D.1.2.3 Actifs incorporels

| Bilan Comptable<br>En milliers d'euros | Au 31/12/2023 | Au 31/12/2022 | Variation |
|----------------------------------------|---------------|---------------|-----------|
| Actifs incorporels                     | -             | -             | -         |
| <b>Total</b>                           | <b>-</b>      | <b>-</b>      | <b>-</b>  |

Les éventuels actifs incorporels figurant dans les états financiers ne sont pas reconnus comme des actifs. Leur valeur est systématiquement ramenée à zéro en valorisation à des fins de solvabilité.

Il n'existe pas à fin 2023, comme à fin 2022, d'actifs incorporels au bilan comptable d'Abeille Retraite Professionnelle.

#### D.1.2.4 Autres postes d'actif

| Bilan Comptable<br>En milliers d'euros                   | Au 31/12/2023  | Au 31/12/2022 | Variation    |
|----------------------------------------------------------|----------------|---------------|--------------|
| Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance | 2 907          | 1 668         | 1 239        |
| Autres créances                                          | 31 850         | 29 384        | 2 466        |
| Autres actifs non mentionnés par ailleurs                | 67 885         | 67 822        | 63           |
| <b>Total</b>                                             | <b>102 642</b> | <b>98 874</b> | <b>3 768</b> |

Ces rubriques correspondent à des postes d'actif circulant.

#### D.1.3 Actifs hors bilan

Il n'existe pas d'actifs hors Bilan chez Abeille Retraite Professionnelle

## D.2 Provisions techniques

### D.2.1 Principes d'évaluation des provisions techniques

#### D.2.1.1 Décomposition des provisions techniques au Bilan comptable

A fin 2023, dans le bilan d'Abeille Retraite Professionnelle, les provisions comptables d'assurance vie comprennent :

- **Les provisions mathématiques** qui représentent la différence entre la valeur actuelle des engagements pris par l'assureur et la valeur actuelle des engagements pris par l'assuré.

Du côté de l'assureur, il s'agit de la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement de ce capital, augmentée de la valeur actuelle des frais de gestion. Du côté de l'assuré, l'engagement correspond à la valeur actuelle des cotisations restant à payer et des frais d'acquisition restant à amortir.

Les provisions des rentes en cours de service sont toutes calculées à partir des tables centrales Hommes et Femmes 2005.

Une distinction de table est opérée selon le type de contrat pour toutes les rentes liquidées :

Table centrale Hommes et Femmes 2005 pour les rentes issues de contrats collectifs,

Table centrale Femmes 2005 pour les rentes issues de contrats individuels

- **La provision pour participation aux bénéfices** : en complément de la rémunération sous forme de taux de capitalisation des contrats, une partie des produits financiers et bénéfices techniques peut être affectée à la provision pour participation aux bénéfices. Conformément au Code des assurances, cette affectation doit ensuite être attribuée aux bénéficiaires des contrats, au plus tard à la fin du quinzième exercice suivant sa dotation.
- **La provision pour garantie plancher** couvre les risques en cas de décès et en cas de vie. Pour Abeille Retraite Professionnelle, la garantie est révisable annuellement. Elle est calculée en fonction de la volatilité par support en tenant compte de l'expérience des deux dernières années observées.
- **La provision globale de gestion**, qui est dotée, à due concurrence, de l'ensemble des charges de gestion future des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.
- **Les provisions pour sinistres à payer vie**, qui représentent « la valeur estimative de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise ».
- **Les provisions techniques des contrats en unités de compte** : les provisions techniques des contrats d'assurance à capital variable (ACAV) sont exprimées en unités de compte. A la clôture de l'exercice, ces engagements et les placements qui les représentent sont réévalués au cours de bourse ou de marché du jour de l'inventaire.

#### D.2.1.2 Evolution des hypothèses utilisées

Aucune évolution notable n'est intervenue au cours de l'exercice 2023.

## D.2.2 Evolution des provisions techniques entre 2022 et 2023

Au 31 décembre 2023, les provisions techniques au bilan comptable de l'entité Abeille Retraite Professionnelle se décomposent comme suit :

| Bilan Comptable<br>En milliers d'euros     | Au 31/12/2023    | Au 31/12/2022    | Variation      |
|--------------------------------------------|------------------|------------------|----------------|
| <b>Provisions techniques vie (hors UC)</b> | 3 725 902        | 3 544 988        | 180 914        |
| <b>Provisions techniques UC</b>            | 3 730 022        | 3 003 169        | 726 853        |
| <b>Provisions techniques Non Vie</b>       | -                | -                | -              |
| <b>Autres provisions techniques</b>        | -                | -                | -              |
| <b>Total brut de réassurance</b>           | <b>7 455 924</b> | <b>6 548 157</b> | <b>907 767</b> |
| Part des réassureurs :                     |                  |                  |                |
| Provisions techniques Vie                  | -                | -                | -              |
| Provisions techniques Non Vie              | -                | -                | -              |
| <b>Total réassurance</b>                   | <b>-</b>         | <b>-</b>         | <b>-</b>       |
| <b>Total net de réassurance</b>            | <b>7 455 924</b> | <b>6 548 157</b> | <b>907 767</b> |

## D.2.3 Niveau d'incertitude lié au montant des provisions techniques

Les provisions techniques reposent sur des modèles qui correspondent à notre connaissance, aux meilleures pratiques de marché. Elles font l'objet d'une revue indépendante de la fonction clé actuarielle.

### D.3 Autres passifs

Cette section a pour vocation de présenter les méthodes de valorisation retenues, à des fins de solvabilité, pour les autres postes du passif du bilan, et ce en quoi elles peuvent s'avérer différentes de celles retenues dans les comptes sociaux individuels de la société.

#### D.3.1 Provisions autres que les provisions techniques

| Bilan Comptable<br>En milliers d'euros          | Au 31/12/2023 | Au 31/12/2022 | Variation    |
|-------------------------------------------------|---------------|---------------|--------------|
| Provisions autres que les provisions techniques | 4 565         | 4 734         | (169)        |
| <b>Total</b>                                    | <b>4 565</b>  | <b>4 734</b>  | <b>(169)</b> |

Ces provisions correspondent pour l'essentiel à des provisions pour litiges.

#### D.3.2 Autres postes de passif

| Bilan Comptable<br>En milliers d'euros                         | Au 31/12/2023  | Au 31/12/2022  | Variation       |
|----------------------------------------------------------------|----------------|----------------|-----------------|
| Dettes envers les établissements de crédit                     | 8              | 378            | (370)           |
| Dettes financières autres que celles envers les éta. de crédit | 121 616        | 143 512        | (21 896)        |
| Dettes nées d'opérations d'assurance                           | 28 670         | 27 698         | 972             |
| Dettes nées d'opérations de réassurance                        | -              | -              | -               |
| Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)           | 11 693         | 47 354         | (35 661)        |
| Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus        | 37 904         | 33 661         | 4 242           |
| <b>Total</b>                                                   | <b>199 891</b> | <b>252 603</b> | <b>(52 713)</b> |

Ces rubriques correspondent à des postes de passif circulant.

#### D.3.3 Autres passifs hors bilan

Il n'existe pas de passifs hors bilan.

#### **D.4 Méthode de valorisation alternative**

Cette section n'est pas applicable à l'entité Abeille Retraite Professionnelle. Les méthodes de valorisation sont présentées dans les sous-sections ci-dessus.

# Section E

## Gestion du capital

|                                                                       |    |
|-----------------------------------------------------------------------|----|
| E.1 FONDS PROPRES .....                                               | 68 |
| E.2 DÉTERMINATION DE L'EXIGENCE MINIMALE DE SOLVABILITÉ REQUISE ..... | 71 |
| E.3 NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS .....                | 72 |

## E. Gestion du capital

---

### E.1 Fonds propres

#### E.1.1 Politique de gestion des fonds propres

La politique "chapeau" de gestion du capital a été validée par le conseil d'administration du groupe Aéma Groupe le 15 novembre 2023, puis déclinée par Abeille Retraite Professionnelle. Cette politique a été validée par le conseil d'administration Abeille Retraite Professionnelle du 18 décembre 2023.

#### E.1.2 Composition des fonds propres

En vertu des dispositions prévues à l'article R.385-1 du Codes des Assurances, les fonds propres éligibles à la couverture de l'exigence de solvabilité requise sont dérivés, pour les entités de type FRPS, du bilan comptable.

Ces fonds propres éligibles correspondent à la somme des éléments suivants :

- ▶ Le capital en actions ordinaires libéré et le compte de primes d'émission lié ;
- ▶ Les réserves de toute dénomination, réglementaires ou libres, ne correspondant pas à des engagements, y compris la réserve de capitalisation ;
- ▶ Le report du bénéfice, des excédents ou de la perte, déduction faite des dividendes à verser au titre du dernier exercice. Cet excédent est diminué, le cas échéant ;
- ▶ Du montant de ses propres actions que l'entreprise détient ;
- ▶ De toute autre restriction applicable prévue par le Code des Assurances.

En outre, l'article R.385-1 du Codes des Assurances prévoit, en son point III que la marge de solvabilité peut également être constituée, sur demande et sur justification du FRPS, et avec l'accord de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, des plus-values pouvant résulter de la sous-estimation d'éléments d'actif, dans la mesure où de telles plus-values n'ont pas un caractère exceptionnel.

Abeille Retraite Professionnelle a fait et justifié cette demande simultanément à sa demande d'agrément, en 2018, et obtenu l'accord de l'ACPR pour considérer comme constitutif de sa marge de solvabilité un montant correspondant à :

- ▶ 100% des plus-values latentes (nettes des moins-values latentes) issues des placements détenus par Abeille Retraite Professionnelle, hors fonds Victoire Retraite ARP ;
- ▶ 100% des plus-values latentes (nettes des moins-values latentes) issues des placements détenus par Abeille Retraite Professionnelle au sein du fonds Victoire Retraite ARP, dans la limite de 50% de l'exigence de marge de solvabilité calculée sur ce seul sous-périmètre.

Les fonds propres d'Abeille Retraite Professionnelle éligibles pour la marge de solvabilité s'établissent comme suit au 31 décembre 2023 :

| En milliers d'euros                          | Au 31-12-2023  | Au 31-12-2022  |
|----------------------------------------------|----------------|----------------|
| Capital social libéré                        | 305 822        | 305 822        |
| Primes liées au capital & autres réserves    | 5 625          | 5 497          |
| Réserve de capitalisation                    | 58 029         | 58 300         |
| Report à nouveau (yc Résultat de l'exercice) | (82 625)       | (82 058)       |
| Déduction d'éléments non éligibles           | (12 022)       | (17 932)       |
| Plus-values latentes éligibles               | -              | -              |
| <b>Total Fonds Propres</b>                   | <b>274 829</b> | <b>269 629</b> |

Ces fonds propres se réconcilient comme suit avec l'excédent des actifs par rapport aux passifs, issu du bilan comptable :

| En milliers d'euros                         | Au 31-12-2023  | Au 31-12-2022  |
|---------------------------------------------|----------------|----------------|
| Excédent des actifs par rapport aux passifs | 286 851        | 287 561        |
| Déduction d'éléments non éligibles          | (12 022)       | (17 932)       |
| Déduction du dividende prévu                | -              | -              |
| Plus-values latentes éligibles              | -              | -              |
| <b>Total Fonds Propres</b>                  | <b>274 829</b> | <b>269 629</b> |

### E.1.3 Constitution des fonds propres éligibles pour la marge de solvabilité

En vertu des dispositions prévues à l'article R.385-2 du Code des Assurances, l'exigence minimale de marge de solvabilité pour une entité de type FRPS est déterminée en fonction de la nature et du type des prestations garanties prévues dans les contrats.

Cette exigence s'établit comme la somme des éléments suivants :

- 4% des provisions mathématiques (ainsi qu'un pourcentage des capitaux sous risque) au titre des garanties exprimées en euros ;
- 1% des provisions mathématiques au titre des garanties exprimées en Unités de Compte, dès lors qu'aucun risque de placement n'est assumé, et 4% de ces provisions dans le cas contraire (ainsi qu'un pourcentage des capitaux sous risque dès lors qu'un risque de mortalité est assumé).

Cette exigence, pour Abeille Retraite Professionnelle, s'établit comme suit au 31 décembre 2023 :

| Exigence minimale de solvabilité<br>En milliers d'euros | Au 31-12-2023  | Au 31-12-2022  |
|---------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Au titre des garanties en euros                         | 144 520        | 138 694        |
| Au titre des garanties en UC                            | 45 160         | 37 968         |
| <b>Total</b>                                            | <b>189 680</b> | <b>176 662</b> |

#### E.1.4 Evolution attendue des fonds propres sur la période de planification

| En milliers d'euros                        | 2024    | 2023    | 2026    |
|--------------------------------------------|---------|---------|---------|
| Fonds propres éligibles                    | 276 064 | 285 766 | 303 302 |
| <i>Dont plus-values latentes éligibles</i> | -       | -       | -       |

Ces prévisions sont issues des travaux menés en vue de l'établissement de l'état réglementaire RP.43 (cf. explications plus détaillées en section E.2.2 ci-après).

## E.2 Détermination de l'exigence minimale de solvabilité requise

### E.2.1 Couverture de la marge de solvabilité

Compte tenu des exigences réglementaires en capitaux ainsi déterminées, la position de solvabilité d'Abeille Retraite Professionnelle au 31 décembre 2023 ressort comme suit :

| En milliers d'euros                       | Au 31-12-2023 | Au 31-12-2022 |
|-------------------------------------------|---------------|---------------|
| Marge de solvabilité                      | 274 828       | 269 629       |
| Exigence minimale de marge de solvabilité | 189 680       | 176 662       |
| Surplus par rapport à l'exigence          | 85 148        | 92 967        |
| <b>Ratio de couverture</b>                | <b>145 %</b>  | <b>153 %</b>  |

### E.2.2 Evolution attendue de la marge de solvabilité

Les prévisions présentées ci-après sont issues des travaux menés en vue de l'établissement de l'état réglementaire RP.43, conformément aux dispositions de l'article L.385-3 du Code des Assurances. Elles correspondent au scénario central présenté dans l'état RP.43.01.01.

Il convient de préciser que, conformément à la réglementation en vigueur, le niveau de primes intégré dans ces projections est établi par référence à une moyenne historique, et qu'il n'est donc pas tenu compte des impacts positifs du développement commercial futur.

| En milliers d'euros                        | 2024    | 2025    | 2026    |
|--------------------------------------------|---------|---------|---------|
| Fonds propres éligibles                    | 276 064 | 285 766 | 303 302 |
| <i>Dont plus-values latentes éligibles</i> | -       | -       | -       |
| Exigence minimale de marge de solvabilité  | 196 282 | 219 286 | 230 775 |
| Surplus                                    | 79 782  | 66 480  | 72 527  |
| Ratio                                      | 140,6%  | 130,3%  | 131,4%  |

### **E.3 Non-respect du capital de solvabilité requis**

Abeille Retraite Professionnelle respecte le niveau de solvabilité requis.

## Annexes

### Annexe 1 : Glossaire Abeille Assurances Holding et ses filiales

| Terme        | Définition                                                                                                                                |
|--------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ACPR</b>  | Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, organe de régulation des compagnies d'assurance françaises                              |
| <b>AER</b>   | Abeille Epargne Retraite SA                                                                                                               |
| <b>AFER</b>  | Association Française d'Epargne et de Retraite. On parle aussi du contrat AFER, dont le portefeuille est partagé entre Abeille Vie et AER |
| <b>PHF</b>   | Policyholder Fund                                                                                                                         |
| <b>SHF</b>   | ShareHolder Fund                                                                                                                          |
| <b>ASM</b>   | Abeille Asset Management (ASM)                                                                                                            |
| <b>ALCo</b>  | Assets and Liabilities Committee = comité de gestion actif-passif                                                                         |
| <b>ALM</b>   | Assets and Liabilities Management = gestion actif-passif                                                                                  |
| <b>AMSB</b>  | Administrative, Management and Supervisory Body, comprendre par Organe d'administration, de gestion ou de contrôle de la compagnie.       |
| <b>BGS</b>   | Besoin Global de Solvabilité                                                                                                              |
| <b>BRC</b>   | Board Risk Committee = Comité des Risques d'Abeille Assurances                                                                            |
| <b>CIC</b>   | Complementary Identification Code                                                                                                         |
| <b>COR</b>   | Combined Operating Ratio = ratio combiné opérationnel                                                                                     |
| <b>EIOPA</b> | European Insurance and Occupational Pensions Authority                                                                                    |
| <b>GI</b>    | General Insurance. Assurance non vie / dommage                                                                                            |
| <b>IFRS</b>  | International Financial Reporting Standards, normes comptables internationales                                                            |
| <b>IFT</b>   | Instruments financiers à terme                                                                                                            |
| <b>LCR</b>   | Liquidity coverage ratio = Ratio de couverture de liquidité                                                                               |
| <b>LEI</b>   | Legal Entity Identifier                                                                                                                   |
| <b>LoB</b>   | Line of Business, branche d'activité                                                                                                      |
| <b>MCR</b>   | Minimum Capital Requirement = niveau minimal de capital économique requis sous Solvabilité II                                             |
| <b>NACE</b>  | Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne                                                          |
| <b>OPCVM</b> | Organisme de Placement Collectif en valeurs mobilières                                                                                    |
| <b>ORC</b>   | Operating Risk Committee = comité des risques opérationnels                                                                               |
| <b>ORCF</b>  | Operational Risk and Control Framework                                                                                                    |
| <b>ORSA</b>  | Own Risk and Solvency Assessment = Evaluation interne des risques et de la solvabilité                                                    |
| <b>RCSA</b>  | Risk and Control Self-Assessment, analyse des risques opérationnels                                                                       |
| <b>RMF</b>   | Risk Management Framework, cadre de gestion des risques du Groupe Aviva                                                                   |
| <b>SCR</b>   | Solvency Capital Requirement = capital requis sous Solvabilité II                                                                         |
| <b>SST</b>   | Stress & Scenarios Test = analyses de sensibilité                                                                                         |
| <b>UC</b>    | Supports en unités de compte                                                                                                              |
| <b>U.E.S</b> | Unité Economique et Sociale                                                                                                               |

**ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE**

*Société anonyme au capital social de 305 821 820 euros*  
*Fonds de retraite professionnelle supplémentaire régi par le Code des assurances*  
*Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes*  
*833 105 067 RCS Nanterre*  
*40637-0123*

